

Les droits de l'Homme pour quel homme ?

Mémoire de maîtrise de sciences du langage

Université de Rennes 2 Année 1999 /2000

Département des sciences humaines

Bernard COUAPEL

Soutenu le 15 juin 2000.

Professeurs: *Jacques Laisis & Jean Claude Quentel*

1. INTRODUCTION

Alors que la politique internationale et les médias font de la déclaration des Droits de L'Homme Universel la référence pour le jugement de « valeur » des sociétés actuelles, il est intéressant de s'interroger sur la validité de ce texte et son caractère réellement universel comme le prétendent les sociétés occidentales dont il est issu. Ce mémoire a pour but d'analyser les idées qui sous-tendent les Droits de l'Homme et de l'interroger à la lumière de la théorie de la médiation qui est l'approche de l'école de Rennes dont le fondateur Jean Gagnepain a posé les principes il y a trente ans.

Après une présentation du modèle de la médiation empruntée à Bernard Couty, nous analyserons les termes qui définissent les principes fondateurs de ces droits et poserons le texte dans l'histoire de son développement depuis la première déclaration de 1789 suivie de près par son homologue américain « The bill of rights » en 1791, et sa version de 1948 qui pose le principe de son universalité. Il est donc utile d'étudier les termes d'homme, d'universel et de droit et de dissocier les notions de légalité et légitimité qui appartiennent respectivement aux plan 3 et 4 de la théorie de la médiation. Cette partie proposera une réflexion sur la projection possible des droits de l'homme sur différentes civilisations, en prenant les exemples de l'Europe occidentale, les Etats Unis d'Amérique, la Chine et le monde musulman afin de dégager les

incompatibilités avec ces cultures et d'analyser la valeur d'exemple que représentent les droits de l'homme. Une étude comparative de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, du Bill of Rights de 1791 et de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dégagera les convergences et différences de ces trois textes. Cette réflexion débouchera sur un travail de prospective basé sur les tendances sociales actuelles.

Ensuite, nous essayerons d'analyser le principe d'universalisation et nous tenterons de dégager les caractéristiques de ce qui peut être généralisable, en étudiant divers exemples dans l'optique du modèle de la médiation. Nous aborderons les domaines de la musique, le sport, l'espéranto, la croix rouge et de l'informatique moderne qui sont largement répandus et partagés dans le monde.

Enfin, nous proposerons, à la lumière de la démarche personnelle de l'auteur de ce mémoire, les apports du modèle de la médiation à sa réflexion personnelle sur l'universel et les droits de l'homme en particulier. Cette analyse commence par trois textes écrits vers la fin des années 80, ensuite la mise en pratique de ces idées sera illustrée par le bilan d'une expérience humanitaire ainsi que les difficultés rencontrées au retour d'un séjour en Chine populaire. La réflexion qui suit est issue de la rencontre de l'auteur avec la théorie de la médiation et présente le bilan d'un parcours « hors norme ». Ces « travaux pratiques » ont pour but de souligner la difficulté de confronter les idées à la « réalité », c'est à dire en fait à l'altérité qui est le frein au processus d'universalisation.

2. QU'EST CE QUE LE MODELE DE LA MEDIATION?

Le modèle de la Médiation n'est pas une théorie, mais une clinique expérimentale (anthropologie clinique) qui propose des hypothèses vérifiables sur le fonctionnement humain. Initiée par le Professeur Jean Gagnepain, en collaboration avec le Professeur Olivier Sabouraud, le modèle est actuellement développé par l'équipe des Sciences du Langage de l'Université de Rennes 2.

Cette méthode d'observation et de vérification expérimentale a permis :

- De différencier les phénomènes de nature des phénomènes de culture. Par exemple, l'instrument, que partagent l'homme et l'animal, n'est pas l'outil que seul l'homme possède.
- De distinguer quatre plans spécifiques d'une même rationalité culturelle, chacun ayant sa médiation propre : la Glossologie, avec le Signe, l'Ergologie, avec l'Outil, la Sociologie, avec la Personne, l'Axiologie, avec la Norme. Quoiqu'interférant sans cesse, ces plans sont irréductibles les uns aux autres.

- A l'intérieur de chaque plan, de distinguer deux « faces » (en interaction réciproque) de la structure spécifique concernée, l'une correspondant à l'analyse structurale d'un élément E1 du donné (par exemple, le Signifiant pour le Signe), l'autre à l'analyse structurale d'un élément E2 (par exemple le Signifié pour le Signe), étant entendu que les deux analyses se conditionnent réciproquement. Chacune des quatre médiations est donc « bifaciale ». Dans l'analyse structurale de chaque « face », de reconnaître deux axes d'analyse, l'un, celui de la taxinomie (ou identité) fonctionnant par oppositions, l'autre, celui de la générativité (ou unité) fonctionnant par segmentation. Les pathologies révèlent d'attrition de l'une ou l'autre analyse, par exemple de l'unité chez l'aphasique de Broca, de l'identité chez l'aphasique de Wernicke. Le modèle de la Médiation instaure une dialectique : l'instance, analyse structurale, est vide et elle contredit le phénomène de nature (par exemple, l'instrument –la branche ou la pierre qu'utilise le singe- est niée par l'outil, proprement humain). Mais l'instance, à peine née, se contredit elle-même dans une performance qui tend à rejoindre le pôle naturel dont nous sommes partis. L'outil, par exemple, est « nié », réinvesti qu'il est dans l'outillage.

Plan 1 : la glossologie

La Glossologie est le modèle du Signe. Les deux types de saisie de l'information communs à certains animaux et à l'homme sont constitués de la sensation (esthésie) et de la perception (gnosie). La gnosie étant la capacité de construire l'objet de représentation (Gestalt), les deux capacités sont cliniquement dissociables. L'homme participe ainsi, grâce à cette information, au traitement naturel de la représentation. L'objet de représentation est traité en termes de sériation, $O1 \Rightarrow O2 \Rightarrow O3 \Rightarrow \dots \Rightarrow O_n$, où un objet de représentation O_{p-1} est indice de l'objet O_p qui devient « sens ». Cette relation de l'indice et du sens constitue le symbole.

Le champ clinique autorise à dissocier la capacité naturelle de représentation de la capacité culturelle d'émerger au Signe, la grammaticalité. L'animal sait lier son et sens (O_{p-1} et O_p), l'homme circonscrit cette relation à deux termes et est capable d'analyser phonologiquement le son et sémiologiquement le sens. De cette double analyse réciproque naissent les termes saussuriens de Signifiant (son analysé

structuralement) et de Signifié (sens analysé structuralement), l'ensemble constituant le Signe dont chaque face trouve son critère de structuration dans une référence à l'autre face. Le signe est négation structurale du symbole.

L'analyse structurale du son (pertinence) crée de l'élément différentiel, le trait, et de l'élément séquentiel, le phonème, celui-ci n'étant pas une addition mais une syncrasie de traits. L'analyse structurale du sens crée de l'élément différentiel, le sème, et de l'élément séquentiel, le mot, celui-ci n'étant pas une addition, mais une syncrasie de sèmes. L'action réciproque des deux analyses se vérifie par le fait que la différence phonologique atteste une frontière sémiologique (le matériau devient marque du signifié) et que la différence sémiologique atteste une frontière phonologique (le sens devient fonction du signifiant). Chaque face du signe procure donc à l'autre ses conditions d'existence.

La projection d'une analyse axiale sur l'autre nous fournit le moyen de faire de la similarité par conservation d'un invariant, c'est le paradigme, et de la complémentarité, c'est le syntagme. L'analyse en signe (ou signification) nie le symbole, mais en cela met du « vide » à la place du « plein ». Or nous parlons : c'est qu'il intervient un troisième « moment », celui de la performance. On ne saisit le langage, ordinairement, que sous la forme réinvestie, que nous appelons « Rhétorique ». Le Signe, vide, est « dé-signé ». La désignation est alors contradictoire avec la signification.

La rhétorique tente de réinvestir la grammaticalité dans la réalité, sans jamais y parvenir : ce n'est pas de l'objet naturel dont on parle, mais d'un objet doublement médiatisé, un concept. Autrement dit, parler de l'objet, ce n'est pas mettre une étiquette sur une chose, dans le cas contraire, c'est la pathologie d'adhérence. Ce qui, donc, caractérise la rhétorique, c'est une impropriété fondamentale. L'objet dont on parle n'est pas référence à lui seul : c'est l'ensemble de la conjoncture qui fait référence, dont les autres paramètres sont : l'émetteur, le récepteur et le vecteur du message qui, tous, influent sur la forme du message. Pour tenter de réduire l'impropriété, le locuteur a sans cesse recours à des « figures » comme la métaphore ou la métonymie. Ces « figures » ne sont pas l'exception, mais la règle. En fonction de cela, la rhétorique a trois « visées » : scientifique (le logos) où l'on tente de modifier les mots pour les rendre conformes

aux choses, mythique, où l'on tente de modifier les choses pour les rendre conformes aux mots, poétique, où le message ne dit que lui-même.

En cas de pathologie, rupture de cette dialectique, on peut observer deux grands cas de figures :

- Soit il y a réification au pôle formel du Signe, et le sujet est contraint à un discours d'une grammaticalité pure à la Boris Vian (parler, par exemple, d'un « ouvre-boîte de nuit »), ce sont les schizophasies.
- Soit il y a déficience non plus de la référence à la conjoncture, mais d'incidence à la structure, ce sont les aphasies. La clinique aphasiologique montre qu'un aphasique continue à désigner comme il peut, et c'est à travers les mécanismes de compensation, les stratégies du « dit », que l'équipe de Jean Gagnepain a pu construire le modèle de la glossologie. Les trois autres modèles sont structurés analogiquement à celui-ci.

Plan 2 : la glossologie

L'ergologie est le modèle de l'outil. Le champ clinique permet de différencier les incidences de l'aphasie dans la lecture/écriture, de ce qui relève proprement des alexies/agraphies signalées dès 1891 par Déjerine. Ces dernières, indépendantes de l'aphasie, révèlent une perturbation de la performance outillée (tracé de lettres monstrueuses, chimères graphiques etc...).

Par ailleurs, l'observation clinique permet de différencier l'apraxie (apraxie « idéomotrice »), dans laquelle le malade, tout en sachant « à quoi sert » tel outil, est incapable de l'utiliser, de l'atechnie (apraxie « idéatoire ») où le malade peut faire preuve de dextérité dans l'utilisation d'un outil tout en ayant en quelque sorte « perdu le mode d'emploi ». Sur cette base s'est développée une clinique des atechnies. Les manifestations de celles-ci se répartissent entre troubles de l'analyse structurale des « moyens » (par exemple : être incapable, face à un dispositif simple, d'employer l'outil adéquat : trouble mécanologique) et troubles de l'analyse structurale des « fins » (par exemple : incapacité à totaliser plusieurs tâches dans leur succession et leur couplage : trouble téléologique). De plus, la clinique montre que, mécanologiques ou téléologiques, les troubles révèlent l'attrition soit de l'analyse taxinomique, soit de l'analyse générative. Ces observations et expérimentations ont conduit à élaborer le

modèle de l'Ergologie, dont la médiation est l'Outil, totalement indépendant de celui de la Glossologie.

L'animal, comme l'homme, est capable de transformer spontanément sa puissance en mouvement, de l'adapter en permanence et, par là d'adapter son milieu. C'est ce que le modèle de la Médiation appelle « trajet ». L'animal est capable de créer une sériation de trajets $T1 \Rightarrow T2 \Rightarrow T3 \Rightarrow \dots \Rightarrow Tn$ tel que T_{p-1} soit le moyen et T_p soit la « fin ». Ce traitement naturel du trajet, liaison du moyen et de la « fin », constitue l'instrument.

Le champ clinique autorise à dissocier la capacité naturelle d'instrumentation de la capacité culturelle d'émerger à l'outil, la fabrication (capacité abstraite qu'a l'homme de techniciser son activité en se donnant des « modes d'emploi »). Si l'animal sait lier moyen et « fin », T_{p-1} et T_p , l'homme circonscrit cette relation à deux termes et est capable d'analyser mécanologiquement le moyen et téléologiquement la « fin ».

De cette double analyse réciproque naissent les termes de fabricant (moyen analysé structurellement) et de fabriqué (« fin » analysée structurellement), l'ensemble constituant l'Outil dont chaque face trouve ses critères de structuration dans une référence à l'autre face. L'Outil est la négation structurale de l'Instrument.

L'analyse structurale du moyen crée de l'élément différentiel, le matériau, et de l'élément séquentiel, l'engin, celui-ci n'étant pas une addition, mais une syncrasie de matériaux. L'analyse structurale de la « fin » (le « pour-quoi-faire ») crée de l'élément différentiel, la tâche, et de l'élément séquentiel, la machine, celle-ci étant une syncrasie de tâches, non une addition. L'action réciproque des deux analyses se vérifie par le fait que la différence mécanologique atteste une frontière téléologique (le moyen devient dispositif du fabriqué) et que la différence téléologique atteste une frontière mécanologique (la « fin » devient utilité du fabricant). Chaque face de l'outil procure donc à l'autre ses conditions d'existence.

La projection d'une analyse axiale sur l'autre nous fournit le moyen de faire de la similarité par conservation d'un invariant, c'est la flexion (correspondant au paradigme dans le Signe) et de la complémentarité, c'est la coalescence (correspondant du syntagme dans le Signe).

L'analyse en outil (ou fabrication) nie l'instrument, mais en cela met du « vide » là où la nature mettait du « plein ». Or nous produisons : c'est qu'intervient un troisième «

moment », celui de la performance. L'on ne saisit l'outil, ordinairement, que sous forme réinvestie, que nous appelons « Industrie », exploitation des moyens dont nous disposons pour « pouvoir faire ». La production est alors contradictoire avec la fabrication. L'industrie tente de réinvestir la fabrication dans la production, sans jamais réellement y parvenir : ce n'est pas le trajet que l'on réalise, mais un trajet doublement médiatisé. Le geste naturel est contesté, la production consiste à retourner à l'efficacité de nature, mais, dialectiquement, ce qui la caractérise, c'est l'inefficacité.

Le trajet, geste adaptateur et adapté, n'est pas à soi seul tout l'ouvrage : trois autres paramètres y concourent : l'exécutant, lequel s'incorpore à l'ouvrage, l'exploitant lequel, loin de n'être que consommateur, effectue lui aussi l'analyse de fabrication, et le vecteur, les contraintes diverses pesant sur la production de l'ouvrage. Pour tenter de réduire l'inefficacité, l'exécutant a sans cesse recours à des « figures » qui ne sont autre chose que des configurations matérielles visant à l'efficacité mais que, faute de savoir les interpréter, l'on a trop vite fait de ranger dans la catégorie des « ornements » : la garde du couteau, le tympan de l'église... Ces figures de l'ouvrage sont les métaplasies, lesquelles ne constituent pas l'exception, mais la règle.

L'Industrie, dont le champ se sectorise en : dynamique (qui amplifie nos moyens naturels), déictique (les signaux, dont l'écriture), schématique (vêtement, habitat) et cybernétique (décision, automatique), a trois visées : l'empirie, qui adapte l'outillage aux contraintes du monde, la magie, qui adapte le monde à l'outillage, et la plastique, enfin, où l'ouvrage trouve en soi sa propre fin. Ces trois visées ne sont pas exclusives les unes des autres.

Pathologiquement, en cas de rupture de cette dialectique, on observe deux grands cas de figures :

- Ou il y a réification au pôle formel de l'outil, le sujet est contraint à une fabrication pure, un peu comme le facteur Cheval, et ce sont les schizotechnies.
- Ou bien il y a déficience d'incidence à la structure, ce sont les atechnies. La clinique des atechnies montre qu'un atechnique continue à produire comme il peut, à travers des mécanismes de compensation.

Plan 3 : la sociologie

La sociologie permet de construire le modèle de la Personne. Le champ clinique concerne ici la psychiatrie. Deux groupes de phénomènes sont concernés : L'attrition et le « manque ». Il existe des troubles du savoir (Sabouraud) qui révèlent une attrition de l'histoire collective et des catégories socialement acceptées tandis que perdurent l'histoire personnelle autocentrée, la logique et l'outil. A l'opposé, il semble maintenant clair que l'enfant n'entre pas dans un rapport avec autrui du même ordre que celui de l'adulte (Quentel) et que si sa logique ne diffère pas fondamentalement de celle de l'adulte (contrairement à ce qu'en disait Piaget), il n'accède à l'historicité et à l'acceptation sociale des catégories que vers une douzaine d'années.

La clinique des délires permet de différencier la schizophrénie de la paranoïa . Celles-ci se révèlent cliniquement être des pathologies de l'altérité, donc de la générativité (unité). La schizophrénie est précisément une réification au pôle du particulier, avec une tendance marquée à la non-communication et à la panchronie, tandis que la paranoïa nie l'histoire personnelle au point que le malade subit une « dérive identificatoire » : il se prend pour un autre.

Taxinomiquement, le narcissisme est une réification au pôle du particulier tandis que le sadomasochisme abolit les limites entre l'Ego et l'Autre. Nous n'avons abordé ici que l'une des « faces » de la personne, mais l'autre a ses pathologies propres, les perversions. De cette clinique, l'on tire le modèle de la sociologie, dont la médiation est la Personne.

Chez l'animal comme chez l'homme, les fonctions génitales constituent le traitement naturel de l'espèce. Cela se fait en termes de sériations, où le spécimen (deux sujets de sexes biologiquement complémentaires, chez les animaux à reproduction sexuée) vise à reproduire le type, un nouvel être : $S_1 \Rightarrow S_2 \Rightarrow S_3 \Rightarrow \dots \Rightarrow S_n$. L'espèce apparaît donc comme la liaison de la sexualité à la génitalité (contribution au type). Le champ clinique autorise à dissocier la capacité naturelle de reproduction de la capacité culturelle d'émergence à la Personne. L'animal sait lier spécimen et type (S_{p-1} et S_p), l'homme circonscrit cette relation à deux termes et est capable d'analyser ontiquement le spécimen et déontiquement le type.

De cette double analyse réciproque naissent les termes d'instituant (spécimen analysé structurellement) et d'institué (type analysé structurellement), l'ensemble constituant la

Personne dont chaque face trouve son critère de structuration dans une référence à l'autre face. La Personne est la négation structurale de l'espèce.

L'analyse structurale du spécimen différencie le sexe biologique du sexe social (c'est le problème de l'inceste) et crée de l'élément différentiel, le statut, et de l'élément séquentiel, le notable, l'un fondant nos appartenances par acculturation des trois coordonnées du temps, de l'espace et du milieu, et nous faisant émerger à l'histoire, le second acculturant la reconnaissance naturelle de l'Autre en parité. L'analyse structurale du type créé de l'élément différentiel, l'office, et de l'élément séquentiel, l'établissement, nous faisant émerger à l'ordre de la dette et de la loi entendues comme contribution à la Cité.

L'action réciproque des deux analyses se vérifie par le fait que la différence ontique atteste une frontière déontique et par le fait que, réciproquement, la différence déontique atteste une frontière ontique. La projection d'une analyse axiale sur l'autre permet, comme pour les autres plans, de faire de la flexion et de la complémentarité. L'analyse en Personne nie l'espèce, mais en cela met du « vide » là où la nature met du « plein ». Or nous vivons, il intervient donc un troisième « moment », celui de la performance. L'on ne saisit la Personne, ordinairement, que dans la forme réinvestie que nous appelons « Insistence ».

L'insistence tente de réinvestir la Personne dans la réalité, sans totalement y parvenir : la Personne ne coïncide jamais avec la situation où, performantiellement, elle se pose, ce n'est pas le sujet naturel qui s'impose, mais un sujet doublement médiatisé. Ce qui, donc, caractérise l'Insistence, c'est l'arbitrarité que tend à réduire la convention. La convention n'est pas l'Ego seul, réinvesti en « moi » ; interviennent trois autres paramètres : « toi » et « il », également avatars de l'Ego, et « on », le social par excellence, négation de l'environnement.

Il existe très probablement des figures de convention, à préciser. La convention fonde le contrat social (lequel ne doit rien à Rousseau !) en ce qu'elle permet de surmonter l'appropriation (le privé) par la communication, c'est-à-dire l'échange, et d'instaurer des configurations politiques aussi bien que des langues. Elle a trois visées : anallactique (on agit sur les autres pour les rendre conformes à soi), synallactique (on agit sur soi pour s'adapter aux autres), chorale (où l'usage se prend lui-même pour fin).

Plan 4 : l'axiologie

L'axiologie est la science de la Norme, c'est-à-dire de ce qui nous fait culturellement moraux. Le champ clinique couvre ici, en psychiatrie, l'ensemble de la problématique freudienne du désir. En neurologie, un groupe de syndrômes frontaux occasionne chez certains malades l'inactivité, l'apragmatisme et l'aboulie (Sabouraud). Il en ressort que l'activité voulue en vue d'une « fin » (= un avantage attendu) est compromise à la suite d'un dysfonctionnement de l'hypothalamus. Cela correspond assez bien au tableau classique de la moria. Nous sommes ici, semble-t-il, au niveau d'un déterminisme animal.

En revanche, la clinique des névroses (phobie, obsession, hystérie) montre que l'angoisse du névrotique, consciente souvent mais incontrôlable, tient à la crainte irraisonnée d'un châtement parce que quelque chose –la réalisation d'un désir- est ressenti comme interdit. Il est intéressant de constater que, réifications au pôle de la structure, les névroses se distribuent entre troubles de l'une ou de l'autre « face » de la Norme et selon une attrition de la taxinomie ou de la générativité. Les psychopathies (fugue, reluctance, libertinage, monomanie) présentent une distribution semblable, sur deux faces et deux axes, mais, à l'opposé des névroses, elles se marquent par le fait que le malade ne peut plus contrôler son désir et « colle » à ses pulsions : si la névrose est un frein bloqué, la psychopathie est l'absence de frein.

De cette clinique, on tire le modèle de l'Axiologie, dont la médiation est la Norme. L'animal, comme l'homme, est sensible aux affects dont les cibles visent à la satisfaction d'un besoin. Le couplage de l'affect et de sa cible constitue le projet. A ce niveau, le vouloir n'est que pulsion proprement animale. Le champ des pulsions dépasse infiniment celui de la libido freudienne que, par ailleurs, il inclut.

Le traitement naturel du projet se fait en termes de sériations $P_1 \Rightarrow P_2 \Rightarrow P_3 \Rightarrow \dots \Rightarrow P_n$ où un projet P_{p-1} constitue le prix dont P_p est le bien (ne voir aucun « économisme » dans cela). Cette liaison du prix au bien constitue la valeur. Le champ clinique autorise à dissocier la capacité naturelle de constituer de la valeur de la capacité culturelle d'émerger à la Norme (ou éthique). Si l'animal sait aussi lier prix et bien (P_{p-1} et P_p), l'homme circonscrit cette relation à deux termes et est capable d'analyser timologiquement le prix et chrématologiquement le bien. Cela lui permet de renoncer à un bien pour accéder à un bien jugé supérieur, fondant ainsi, structurellement,

le manque, et le refoulement. De cette double analyse réciproque naissent les termes de règlementant (prix analysé structurellement) et de règlementé (bien analysé structurellement), l'ensemble constituant la Norme dont chaque face trouve son critère de structuration dans une référence à l'autre face. La norme est la négation structurale de la valeur.

L'analyse structurale du prix (expiation) crée de l'élément différentiel, le garant, et de l'élément séquentiel, la caution, syncrasie de garants. L'analyse structurale du bien (restriction) crée de l'élément différentiel, le congé, et de l'élément séquentiel, le cas. L'action réciproque de ces deux analyses se vérifie par le fait que la différence timologique atteste une frontière chrématologique et que, réciproquement, la différence chrématologique atteste une frontière timologique. La projection d'une analyse axiale sur l'autre nous fournit le moyen de faire de la similarité par conservation d'un invariant (flexion) et de la complémentarité (équivalent axiologique du syntagme). Cette double analyse montre que de tous nos actes, dire, êtres... il faut assumer le coût. Celui-ci est surévalué par le névrotique timologique (sans qu'il soit besoin d'invoquer le trauma comme origine de la pathologie), et sous-évalué par le psychotique timologique. De plus, il s'agit d'une analyse structurale « interne » qui n'a pas besoin de recourir à un « sur-moi » dont la société imposerait le contenu : sociologie et axiologie sont nettement séparées.

L'analyse en Norme nie la valeur, mais en cela met du « vide » là où la nature mettait du « plein ». Or nous agissons : c'est qu'il intervient un troisième « moment », celui de la performance. On ne saisit l'éthique, ordinairement, que sous la forme réinvestie que nous appelons « Habilitation ». La licence que nous procure l'Habilitation est alors contradictoire avec le Noloir (= non-vouloir) que nous impose la structure. L'habilitation tente de réinvestir l'éthique dans la réalité, sans jamais totalement y parvenir. Ce n'est pas en fonction de la valeur naturelle que nous agissons, mais d'une valeur doublement médiatisée. Autrement dit, agir (ou s'exprimer), ce n'est pas « coller » à la valeur, et ce qui caractérise l'habilitation, c'est une transgression fondamentale. L'habilitation comporte quatre paramètres : le dédicataire (ce à l'égard de quoi on prend une décision), le décideur (celui qui jouit d'une liberté l'habilitant à satisfaire son désir), le vecteur (les circonstances dans lesquelles se produit la décision) et le projet (ce à quoi s'attachent nos appétits). Pour tenter de réduire l'importance de la transgression,

dans le complexe normal refoulement-transfert, il existe des « figures de licence » qui permettent, par exemple, de « dire sans dire », « faire sans faire » etc..., bref, un « mensonge » fondamental derrière lequel l'herméneute (l'analyste) peut décrypter le vouloir. L'Apophantique est une sectorisation de l'habilitation fondée sur la recherche de l'implicite et non de « l'inconscient ») derrière l'expression, qui inclut l'axioartistique (morale actualisée du travail), l'axiocénotique (morale du corps et « bienséance ») et l'axiolinguistique (morale du discours). Enfin, l'habilitation a trois visées : ascétique (maîtrise de soi jusqu'à trouver la satisfaction dans le manque), casuistique (atténuation conjoncturelle de la rigueur), héroïque (recherche du suffrage pour lui-même).

3. LES DROITS DE L'HOMME POUR QUEL HOMME ?

3.1 Y a-t-il un universel?

L'universel est la contradiction du singulier et représente un des pôles de la dialectique du plan 3 dans la théorie de la médiation. L'universel ne peut donc pas exister en tant que réalité puisqu'il effacerait alors les différences qui fondent l'homme dans la société. Certes, il peut représenter un idéal, une orientation dans les sociétés humaines, mais ici se pose la question de l'arbitraire, puisque cet universel que les sociétés occidentales brandissent n'est pas forcément un modèle adaptable aux sociétés africaines, asiatiques ou sud américaines. La vision du monde qui accompagne chaque langue, chaque civilisation, mais aussi chaque « individu » dans son expérience quotidienne et par son histoire ne peut pas se réduire à une vision européenne issue de la révolution française de 1789 influencée par les Etats Unis d'Amérique qui construisaient pendant cette même période leur base légale. Le terme universel est apparu dans la déclaration de 1948, après la seconde guerre mondiale,

alors que l'ONU émergeait sous la coupe de la super puissance nord américaine. Cela est révélateur de la volonté des vainqueurs des sociétés libérales de projeter leur société dans le monde de demain. Les droits de l'homme sont donc devenus un emblème porté par des sociétés qui ne les respectent même pas, et représentent un passage obligé pour l'obtention d'un statut de respectabilité auquel sont conditionnées les aides internationales pour les pays en voie de développement. Mais n'est-ce pas là une démarche très humaine que de projeter son idée du monde au delà de soi même. L'universalité des droits de l'Homme ne serait donc que l'extrapolation au monde entier des principes supposés d'une société.

3.2 Qu'est-ce que l'homme ?

Pour analyser la notion d'homme que défend la charte des droits de l'homme, nous allons l'aborder sous le terme de personne telle qu'elle est définie dans la théorie de la médiation.

L'homme pour le « positivisme »

L'homme du « positivisme » résulte de la double dichotomie entre la nature et la culture d'une part, et entre la surnature et la culture d'autre part. Cette culture se décline en différentes civilisations qui sont caractérisées par les us et coutumes, c'est à dire le contexte socio-historique de l'homme dans la société. L'homme n'est donc pour les positivistes que le résultat de l'évolution de sa société dont il est l'héritier, l'origine de la transmission est alors repoussée à la nuit des temps immémoriaux, ce qui explique l'engouement pour l'histoire et l'archéologie dans tous les domaines en Occident pendant le XIXe siècle qui est la période du positivisme. On peut faire un parallèle avec l'approche orientale de l'homme dans la société, puisque Confucius qui est à l'origine de la tradition chinoise disait que « *si l'on veut savoir comment vivaient les gens il y a très longtemps, il suffit de les regarder vivre au présent* », soulignant ainsi l'absence d'évolution des us et coutumes de la société.

La Personne dans la théorie de la médiation

La théorie de la médiation reprend cette approche dans sa théorie de la "Personne". La Personne est le déterminisme du social et représente au plan 3 (sociologie) ce qu'est le signe au plan 1 (glossologie). Ce déterminisme est basé sur une dialectique qui comprend trois moments :

1) Au départ, nous sommes sujets d'une espèce, c'est le moment de la **nature** où l'homme ne se singularise pas et n'a pas fait le passage de la nature à la culture. Ce passage est le seuil de l'humain, c'est à dire la capacité à l'homme de sortir de sa nature.

2) Le deuxième moment de la dialectique, l'émergence de la Personne, a lieu pendant la puberté lorsque par **l'ethnique**, nous nous absentons de la nature qui faisait de nous le sujet d'une espèce. C'est le moment de l'institution de la Personne, de l'instance, c'est à dire de l'instauration de l'être social. Cette clôture du corps sur lui même a pour conséquence la distinction du dedans et du dehors d'une part, et celle du sujet et de son environnement d'autre part. La Personne nie la nature en elle, l'homme meurt à la vie pour émerger à des relations sociales normales. Il s'évade de son devenir et analyse son rapport au temps. Ce moment de l'absence, du dépassement de l'être, de l'abstraction, est créateur de la différence (le soi et l'autre) et fondateur de rapport humain en tant que principe, puisque c'est en se posant dans sa singularité que l'on s'installe comme partenaire d'un échange avec l'autre qui est fortement semblable à soi mais aussi radicalement différent. Chacun pose sa singularité, mais aussi chacun est capable de poser de la singularité : c'est le principe de la loi. Cette loi est arbitraire puisqu'elle découle de l'arbitrarité de la personne qui est le pendant au plan 3 de l'impropriété du signe au plan 1.

3) Le troisième moment de la dialectique du social est le réinvestissement **politique** dans lequel on essaie d'annuler les différences. C'est le moment de la performance, des identifications, des personnages que l'on se donne pour réinvestir dans de la présence. A ce moment de la dialectique apparaissent les conventions, les convergences C'est le moment des lois, du code social. Ce réinvestissement politique peut se faire de trois manières. La *politique anallactique*, qui se retrouve plutôt dans des mouvements de 'droite', prône le principe intangible de la loi. Chacun doit

l'accepter pour participer à la communauté. La loi ne change pas, les différences s'aplanissent par la transformation de l'autre. C'est une politique sélective, élitiste qui est basée sur la formule « *dura lex sed lex* » (la loi est dure mais c'est la loi). Dans la *politique synallactique* au contraire on essaie d'infléchir la loi pour la conformer aux usages. C'est une politique de 'gauche' où la société ne cesse de se transformer et de s'élargir pour y faire entrer l'autre avec sa différence. Enfin la *politique chorale* célèbre l'être ensemble, ne donnant d'autre but au social que d'être ensemble.

Cette dialectique du social qui comprend trois moments : nature, institution de la personne et réinvestissement politique, peut se résumer à l'image du fossé que l'on creuse mais du pont que l'on jette entre les deux rives, dans nos relations sociales.

Ainsi le principe même de l'insertion de la personne dans un contexte socio-historique induit les notions de dette et de rupture, puisque l'opposition aux autres est influencée par l'environnement social, c'est à dire les principes prônées par la société à laquelle on appartient, la dette résultant de la remise en cause même de ce à quoi on s'est opposé, et qui a permis de créer du nouveau à partir d'un emprunt reformulé et transcendé. L'altération étant la condition de possibilité de l'échange, l'individu disparaît puisque l'on porte les traces de nos rencontres que l'on accumule pour se construire, mais on n'est pas non plus une somme d'identifications puisque l'on "digère" ce qu'on a emprunté, c'est à dire que l'on reconstruit les emprunts effectués auprès de son entourage.

Ce principe de négativité étant à la base de tous les rapports sociaux, il n'est possible de définir une personne que dans sa rupture avec son entourage, comme il n'est possible de créer une unité sociale que dans l'opposition avec d'autres sociétés. Un exemple emprunté au sport peut démontrer cela puisque l'équipe de France de football, constituée de joueurs de différentes équipes ne trouve son unité que dans l'opposition à d'autres équipes nationales. Les joueurs de cette équipe sont concurrents dans les matches qui les opposent dans le championnat de France, mais pour la coupe du monde, ils s'unissent pour affronter les équipes des autres pays. Plus généralement, un état n'est jamais aussi uni que dans l'adversité, pour faire face à l'invasion de ses voisins par exemple et défendre ses intérêts et ses principes. Les principes ici pouvant être sa tradition, sa langue, sa religion ou tout simplement un trait tiré à la règle sur une

carte, représentant une frontière. Les alliances les plus solides se font donc pour se défendre contre un tiers. La formule de Karl Marx: « *c'est la guerre qui fait l'humanité* » résume bien le fonctionnement des sociétés humaines, et l'humour d'un polonais sur le de pourquoi des bonnes relations de son pays avec la France qui répond : « *c'est parce que nous n'avons pas de frontière commune* » donne à méditer sur les bases de la diplomatie.

Il est donc difficile de poser des ruptures strictes entre les personnes ou les sociétés et de définir des classes entre les deux pôles de la dialectique sociale qui sont la singularité et l'universalité. De l'individu à l'univers, les notions de famille, cité, région, état, continent sont purement arbitraires puisqu'elles ne définissent pas de ruptures franches. Seul l'éclairage donné par le domaine étudié révèle les frontières plus ou moins floues des ensembles à différencier. Dans le cas des droits de l'homme universels, toute frontière ou aucune est envisageable puisque l'universel est un des pôles de la dialectique du social. L'apparition de l'ONU dans la charte de 1948 permettrait d'analyser leur intérêt au niveau de chaque état. Nous avons choisi de projeter les droits de l'homme sur quatre civilisations qui peuvent révéler des différences notables dans l'appréciation de ce texte par une sorte de « parisien mobile », c'est à dire un représentant standard de chacune de ces civilisations. Les quatre blocs sont le nouveau monde de l'Amérique du nord, la vieille Europe, la Chine et le monde musulman. La section suivante s'attachera à essayer d'analyser la « perception » que pourrait avoir la « société » de chacun de ces blocs en fonction des principes qui la sous tendent. Ces réflexions n'ont pour but que d'illustrer les différences d'appréciation de la charte et sont basées sur les échos relevés dans les média et quelques interviews glanées par l'auteur de ce mémoire au fil de ses rencontres. Les interprétations qui suivent ne sauraient par conséquent être dénuées de toute la subjectivité dont nous avons cependant tenté de nous abstraire.

3.3 Pourquoi est-on Persan ?

- Le principal porteur de l'emblème représenté par la déclaration universelle de droits de l'homme est l'Amérique du nord, et plus particulièrement les Etats Unis d'Amérique qui utilisent ce texte comme critère de classification entre les bons et les

mauvais élèves, afin d'asseoir leur autorité sur le reste du monde. Le texte est présenté comme la référence absolue et objective de ce que doivent être les sociétés évoluées et libres. Le texte étant dans la lignée du « bill of rights de 1791 », il peut ainsi s'inscrire dans la continuité historique des droits de l'homme dans la nouvelle mouture de 1948. On retrouve bien dans la proclamation de l'universel la tendance des sociétés dominantes à imposer leurs principes sur les autres. Le rôle dédié à l'ONU dans la charte leur donne un outil puissant pour gouverner le monde par cette organisation qu'ils ont phagocytée et dont ils usent pour intervenir, lorsqu'ils ne se passent pas tout simplement d'elle, afin de régler leur compte aux Etats récalcitrants. Le modèle de société de droit qui est inscrit dans la charte et la courte histoire de ce géant politique et économique font du terme « droits de l'homme » un slogan idéal dans l'exercice de la politique extérieure de ce pays, même si les citoyens qui reprennent en cœur les titres des journaux télévisés n'ont jamais lu ce texte.

Dans la pratique quotidienne, on peut noter que les articles concernant le droit au travail, la sécurité sociale et un niveau de vie acceptable ne sont pas appliqués, si l'on en juge par le nombre de citoyens vivant en dessous du seuil de la pauvreté, ou ne disposant pas de soins médicaux. Quant au droit d'expression, il suffit de se reporter à la chasse aux sorcières communistes et au soutien des régimes de terreur d'Amérique latine pour observer que les droits de l'homme ne s'appliquent qu'à ceux qui sont dans la mouvance de la politique des Etats Unis, c'est à dire la suprématie économique et politique du capitalisme nord américain.

- La vieille Europe est sans doute le modèle de société le plus proche des principes défendus par les droits de l'homme, puisqu'elle est le berceau des idées contenues dans ce texte. La France est bien sûr le fer de lance de ses défenseurs puisque la charte de 1948 a repris les termes de la déclaration de 1789, l'auteur de la déclaration universelle étant le Français René Cassin. Les idées de droit et de nation qui sous-tendent le texte sont typiquement françaises et l'universalisation de celui-ci ne peuvent que conforter le « mythe » du rôle civilisateur de la France dans le monde. L'Angleterre, pays plus orienté vers un droit coutumier, a plutôt emboîté le pas aux Etats Unis qu'à la France, bercée de l'illusion qu'être le berceau de la langue américaine lui donnait encore par Etats Unis interposés le rayonnement mondial de son empire. Quant

à l'Allemagne, ce nain politique garde encore le profil bas que lui ont légué les années noires du national socialisme. L'Espagne et l'Italie, qui reconnaissent aussi leur passé douteux dans le domaine des libertés individuelles, ne peuvent pas non plus se poser comme l'exemple de ces droits universels.

Il est certain que l'Europe communautaire reste le meilleur élève de la charte par les systèmes de protection sociale qu'elle a mis en place. Cependant, on peut remarquer que le travail n'est pas un droit, que dans la mouvance du système capitaliste américain, l'argent est de plus en plus nécessaire à l'autonomie sociale, le nombre grandissant d'exclus de la société débordant largement les déclarations lénifiantes des responsables politiques dans les médias. On ne peut oublier non plus qu'avant la réussite économique et politique de l'Europe, les troubles engendrés par la révolution française n'ont rien à envier aux désordres que vivent les pays qui cherchent à se défaire d'un passé colonial légué par l'Europe. Ceci confirme que « *la révolution n'a rien à voir avec un dîner de gala* » (Mao Tsé Toung). Le moins que l'on puisse dire, c'est que les droits de l'homme sont à deux vitesses pour les Européens et qu'il vaut mieux les vivre dans le XVI^e arrondissement de Paris que sous la coupe du pays qui s'en déclare le garant. Dans la charte qui multiplie les négations des injustices qui peuvent toucher l'homme, il n'est pas un article qui n'ait été violé par la France depuis 1789, comme si ce texte représentait un exorcisme, du passé esclavagiste, colonialiste et guerrier de la douce France.

- Les chinois résumant la charte en disant qu'un article ou trente, cela revient à la même inutilité. Leur réponse à la charte, c'est un dicton populaire « *tout le monde a une chance d'être roi* ». Avoir le droit, c'est prendre la place de celui qui l'impose, la vie est faite de changement qui offrent des opportunités d'améliorer sa condition et de monter en grade « *trente ans à l'Est de la rivière, trente ans à l'Ouest* ». Du haut de leur histoire de déjà cinq mille ans, pendant laquelle ils avaient sur de nombreux plans mille ans d'avance sur les barbares d'occident, ils ont vécu cette période de liberté plus de deux mille ans auparavant lorsque Confucius, Lao Zi, Zhuang Zi et Xun Zi posaient les fondements de la tradition chinoise qui perdure jusqu'à maintenant. Certes, cette période fut fructueuse dans les domaines artistiques, mais elle a aussi signifié des désordres sociaux que les Chinois ne peuvent pas se permettre d'affronter en ce début

de millénaire. Certains principes des droits de l'homme sont actuellement impossibles à mettre en œuvre dans leur société. Par exemple, comment accepter les enfants hors mariage dans cette bombe démographique qui a dû mettre en place la politique de l'enfant unique ? Comment nourrir le quart de la population mondiale ? Voilà la question que se posent les politiques, pour la Chine, mais aussi pour le monde, puisqu'une déstabilisation de la Chine populaire représenterait une raz de marée qui pourrait englober la terre entière. Certes l'homme de la rue n'a rien à voir avec ses dirigeants, mais conditionné par la tradition qui perdure avec ou malgré le système communiste cinquantenaire qui a permis de bouter les diables étrangers hors de son pays, immergé dans une densité de population parfois insoutenable, après dix ans de révolution culturelle qui ont fait suite à une période où l'on se nourrissait d'écorces d'arbres dans les campagnes, pour rembourser les Russes qui s'étaient fâchés d'entendre un dirigeant chinois leur annoncer qu'en cas de guerre atomique, les chinois seraient les vainqueurs, puisqu'il auraient de toute façon le plus de survivants, il regarde les voitures envahir les rues de sa cité en espérant bientôt améliorer sa condition tout en faisant confiance au gouvernement puisque de toute façon, il n'a pas le choix. Endoctriné par l'éducation des masses populaires, il garde en mémoire la Chine de la dynastie Ming qui montait jusqu'au lac Baï kal et les souffrances subies des envahisseurs occidentaux et japonais qui ont ravagé une partie de son patrimoine. Il apprécie le retour de Hong Kong et Macao dans sa patrie en attendant que le rêve inachevé du président Mao se réalise par la réintégration de Taï wan dans l'Empire du milieu. Après tout, c'est aussi l'idée des Taï wanais, mais dans quelles conditions ? Ce sera alors la fin d'une anomalie de l'histoire qui a fait perdre à la Chine sa prédominance naturelle. Alors, de quoi se mêlent les anciens envahisseurs de la Chine ? Quelles leçons ont-ils à leur donner ? Les ont-ils consultés pour faire cette déclaration inutile ? Quel exemple ont-ils à leur offrir ? Celui d'un système dominé par l'argent, dans l'illusion d'une société dont on est exclu si l'on n'a pas le sou ? Bien sûr, que l'on préférerait choisir un candidat lors des élections plutôt que choisir un nom dans une liste imposée par le gouvernement central, dont on sait que pour en faire partie, il faut renier ses idées pour suivre celles des dirigeants en place. Mais d'abord, il faudrait accepter la Chine dans l'organisation mondiale du commerce, pour que le pôle commercial représenté par Shanghai apporte le libéralisme occidental à l'administration Pékinoise de la Chine du nord, mais

aussi le risque d'éclatement du pays... La Chine réinvestie de son leadership mondial pourrait peut-être alors proposer ses droits de l'homme. En attendant, la politique reste un sujet tabou, surtout avec les étrangers, « *zhong wei you bie* » (la Chine et l'étranger, c'est pas pareil).

- La bande verte qui va de Dakar à Cheng Du, dépassant l'ancien empire Ottoman pour s'étendre de la Chine centrale à l'Afrique noire, nourrie par le Coran resté inchangé depuis sa révélation au VIIe siècle a-t-elle besoin de droits de l'homme puisque sa religion est issue de l'universel par excellence pour celui qui y croit ? L'Islam est une théocratie égalitaire qui offre à ses pratiquants un mode de vie basé sur cinq piliers dont la substance se trouve dans Sunna qui est elle-même constituée du texte du Coran et des Hadiths (exemple et explications) du prophète Mohammed. Ce "message" regroupe donc les plans sociologiques et axiologiques de la théorie de la médiation, puisqu'il régleme aussi bien le désir de chacun que les relations sociales. Le comportement de chacun et l'organisation sociale sont organisés par des règles d'abstinence dans la sexualité, l'alimentation d'une part, et des règles pour les mariages, les héritages, et la justice d'autre part. La justice est basée sur la loi du Talion (« *œil pour œil, dent pour dent* ») en laissant toujours une place pour le pardon. Les droits et devoirs sont répartis entre hommes et femmes en laissant toutefois une prédominance aux hommes dans les décisions concernant la famille et la société. Cependant les intérêts des femmes sont protégés, notamment son héritage qui lui reste acquis même après son mariage. Les divorces sont autorisés selon certaines procédures. La protection des faibles est réalisée par les dons que font les croyants aux nécessiteux. Ces dons correspondent à une partie de leur revenus et des « amendes » pour se racheter de mauvaises actions. Les règles strictes de la vie dans l'Islam sont cependant ouvertes au pardon et à la compassion. L'harmonie sociale résulte de la somme des comportements individuels qui résolvent les injustices et tensions dans la société. Alors que la charte de 1948 est un ensemble de droits des hommes sans donner de réponses claires sur la façon de les mettre en œuvre, on peut dire que l'Islam est un ensemble de devoirs, qui s'ils sont appliqués apportent la justice et la paix dans le monde, l'objectif des musulmans étant de propager leur foi afin que le monde entier se convertisse et retrouve la splendeur de l'empire musulman.

Cette vision de la société est-elle compatible avec la charte des droits de l'homme ? Les principales divergences sont les rôles très différents qui sont partagés entre les hommes et les femmes alors que ceux-ci sont superposables dans les droits de l'homme. D'autre part la personnalité juridique de l'individu est loin de correspondre à la vision occidentale de l'Etat de droit puisque l'Islam se place au dessus de ses notions. Dans l'Islam, il n'y a ni race, ni nationalité mais une communauté de croyants. Enfin la notion d'esclaves obtenus par les victoires guerrières sur les adversaires est totalement incompatible avec les droits de l'homme, même si ceux-ci sont censés être peu à peu libérés par les biais des réparations des fautes commises par leurs maîtres. Quant à la polygamie, les droits de l'homme ne font pas explicitement allusion à celle-ci dans sa charte, et l'on pourrait faire remarquer que celle-ci existe de fait dans toutes les sociétés par le biais des liaisons adultères que l'Islam réprovoque et remplace par un statut marital multiple. On retrouve le pendant matriarcal de la polygamie dans les sociétés tibétaines et les défenseurs de droits de l'homme ne semblent pas s'en émouvoir. Dans la pratique, les sociétés musulmanes sont souvent loin de pratiquer la compassion prônée par leur religion, elles s'attachent à une lecture très sévère du livre et délaissent certains devoirs de protection comme l'héritage des femmes par exemple. Les divisions qui ont vu le jour après la mort du prophète n'ont rien à envier à celles de la chrétienté. Il existe donc un fossé important entre l'Islam et certains musulmans qui interprètent leur religion de façon excessivement dure, souvent pour réagir à des situations sociales de décadences parfois induites par une ouverture de celles-ci à l'occident. On peut citer par exemple la révolution islamique iranienne qui eût lieu en réaction à la modernisation précipitée de l'Iran et les désordres qui l'accompagnèrent. Alors que la frontière des chinois est ethnique, celle de l'Islam est religieuse, et dans les deux cas il y a un dedans et un dehors, le jugement des étrangers est sans intérêt puisqu'ils n'appartiennent pas à la communauté. Les autres religions du Livre, c'est à dire juifs et chrétiens ont un statut particulier puisqu'ils suivent les messages précédents de la même révélation et partagent la même foi monothéiste.

Ces réflexions pourraient s'élargir à d'autres sociétés, comme celle de l'Inde qui avec son système de castes ne correspond pas à la vision égalitaire des droits de

l'homme. Cependant, il n'est pas utile ici de tenter de faire un catalogue mais d'observer à partir des exemples cités que la revendication d'universalité des droits de l'homme est confrontée à la résistance de la tradition et de la religion.

Est-ce étonnant ? Evidemment non puisque les droits de l'homme sont issus d'une situation révolutionnaire qui remettait en cause les principes traditionnels de la société en proposant une société laïque nouvelle. Si cette charte est donc adaptée à l'Occident puisque originaire du nouveau monde américain et de la révolution française, elle n'a pas d'intérêt universel pour le reste du monde qui est en mesure de proposer une vision de l'homme dans la société toute aussi altruiste mais éclairée d'une lumière différente. Dans tous les cas, il s'agit de garantir la dignité de l'homme dans la société, mais plus que le contenu du texte, ce qui compte, c'est « *qui parle ?* » et « *quel exemple est-il pour ceux qu'il veut convaincre ?* ». L'imposition de la charte des droits de l'homme par l'Occident ne peut qu'aboutir à une réaction égale, au même titre que l'Occident réagit aux valeurs prônées par l'Islam ou aux traditions ancestrales jugées ringardes par la modernité.

3.4 Le droit est-il légal ou légitime ?

Cette question est fondamentale dans la perspective de la théorie de la médiation qui dissocie bien le plan 3 sociologique du plan 4 axiologique.

Le plan axiologique est définitoire de l'homme, car il est celui du vouloir et de la restriction. C'est aussi celui où s'exerce la liberté, c'est à dire le pouvoir de dire non, du contrôle de la pulsion pour la transformer en décision. Il s'agit donc pour l'homme de se créer une morale, c'est à dire de juger ce qui est bien et ce qui est mal, de définir le légitime et l'interdit. Cette morale est donc une organisation qui modèle la norme qu'il faut distinguer des moeurs.

C'est à partir de la morale, c'est à dire de l'axiologique, que l'on crée du code, la justice étant cette légalisation du légitime. Cette justice est rendue conformément à un code qui résulte d'une transaction sociale, le pouvoir étant récupéré par ceux qui définissent les lois, c'est à dire le parlement. La loi est la codification des droits et des devoirs, et correspond aux habitudes qui viennent de notre façon de penser.

Les droits de l'homme se présentent comme une expression légale du légitime, c'est à dire le droit à tout homme sur terre de vivre dignement. Cette charte est influencée par la "morale" occidentale qui est elle même fortement liée à la religion, c'est à dire au christianisme. D'autre part, le rapport très étroit entre les plans 3 et 4, c'est à dire entre le légal et le légitime, fait que ce texte a évolué vers une représentation légale des droits de l'homme. Cette loi qui est utilisée comme telle par les défenseurs de la charte est donc la projection des us et coutumes de l'Occident. La position dominante des sociétés européennes et nord américaine ont conduit naturellement à énoncer leur modèle comme universel. La déclaration universelle des droits de l'homme n'est donc qu'un code juridique créé par l'occident pour s'arroger le pouvoir de dicter aux autres sociétés leur façon de fonctionner, c'est à dire la manière d'exister des individus.

Il n'y a pas d'universalité des codes juridiques, c'est pourquoi l'Occident y travaille par un processus d'universalisation qui ne peut être que coercitif. Il entraîne une résistance, réaction légitime de ceux qui ne veulent pas adhérer à la mise en forme sociale de la norme prônée par la charte, puisqu'ils appartiennent à des sociétés dont les us et coutumes sont différents.

3.5 D'où viennent les droits de l'homme ?

Les droits de l'homme de 1789

Les droits de l'homme et du citoyen de 1789 sont nés de la Révolution française. Dans l'ancien régime, la société était constituée de trois classes : la noblesse, le clergé et le tiers Etat. Le renversement de cet ordre social a donné naissance à une classe dominante, la bourgeoisie qui était constituée de riches commerçants du tiers Etat. Les principes fondateurs du nouvel ordre social que sont la liberté, l'égalité et la fraternité ont été la source d'inspiration de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Les articles au nombre de 18 sont introduits par une définition et une justification de la suite des articles. Les thèmes abordés sont la souveraineté de la nation, la loi, expression de la volonté générale, ainsi que la mise en place d'une force publique et d'une administration dont les agents sont redevables devant les citoyens. La liberté

d'expression et de réunion, le droit à la propriété et aux dignités et emplois public, ainsi que la présomption d'innocence constituent la substance de la déclaration. Les points forts sont :

Préambule : l'idée de *droits et de devoirs* de chaque citoyen,

Article 1 : *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*

Article 4 : *La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui*

Article 9 : *Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable*

Article 10 : *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses*

Ces orientations se démarquent par rapport aux privilèges de la noblesse et de l'église et préfigurent ainsi les idées de démocratie et de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui suivirent.

Il faut noter que les références populaires aux droits de l'homme en France sont celles des droits de l'homme et du citoyen de 1789, notamment les articles qui ont été cités ci-dessus et qui reviennent presque mot pour mot dans les principes implicites qui fondent le contrat social français.

Le « bill of rights » de 1791

Les dix premiers amendements du « bill of rights » des états unis d'Amérique reprennent les idées de la déclaration française pour la liberté d'expression et de réunion ainsi que le droit à la propriété. L'indépendance de l'Etat vis à vis de la religion est affirmée et le droit à un procès rapide, public et impartial sont soulignés. On remarque le droit à porter une arme dans le deuxième amendement ainsi que la présence du capital et d'amendes pour les amendements 5, 7 et 8. Le congrès est formé par des représentants des différents Etats et se porte garant des principes énoncés dans cette déclaration.

La situation de la société américaine transparaît dans la proclamation du « bill of rights » puisque les principes de la vie sociale étaient fondés sur l'argent et le droit de se défendre contre la violence. La charte instituait une structure fédérale, le congrès, qui se portait garant d'une justice impartiale et d'une force de maintien de l'ordre régulière. Les autres pouvoirs non définis par celle-ci sont attribués aux Etats de la fédération.

Cette charte est toujours en vigueur et régit le partage des pouvoirs entre le congrès et les Etats.

Les droits de l'homme universels de 1948

Les circonstances politico-historiques qui ont vu naître la déclaration universelle des droits de l'homme ont largement influencé la charte. En effet, cette période d'après guerre était dominée par le slogan « *plus jamais ça* », face à la révélation des camps de concentration et le génocide engagé par les nazis. La mise en place de l'organisation des nations unies devait s'appuyer sur des principes applicables au monde entier qui avait été partagé en deux par les accords de Yalta. Il fallait donc reconstruire l'avenir en retrouvant la pureté d'un idéal rénové qui ferait oublier les lâchetés et intrigues des gouvernements face à force brutale de la dictature. Dans cet état de grâce du renouveau pacifiste où se dessinaient cependant les prémises de la guerre froide. Les alliés ont donc tenté de rénover les principes de la révolution française et du droit américain. Paradoxalement, ce texte fut rapidement utilisé pour contrer le développement du communisme qui héritait de la période de la commune à Paris.

La déclaration universelle des droits de l'homme se veut donc une extension des deux textes à quelque chose d'universel. Elle comprend trente articles qui détaillent les droits de la déclaration de 1789, perdant au passage la généralité que conférait à la première charte sa concision. Le préambule s'étend sur les raisons qui conduisent aux articles qui suivent, en insistant sur le rôle dominant des nations unies sur le monde.

Le début du premier article réaffirme que « *Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* ».

Les articles 6 à 14 définissent le droit à l'égalité devant la loi et reprennent le sens des articles VIII et IX de la déclaration de 1789 et de l'amendement 6 du « *bill of rights* ». Les articles 18 et 19 correspondent respectivement aux articles X et XI et amendement 1. On y voit apparaître le droit d'asile dans d'autres pays afin de fuir la persécution. L'article 21 est le reflet de l'article VI dans la charte de 1789, avec en troisième alinéa les fondements de la démocratie.

Les articles 22 à 27 déclinent les droits des hommes dans les différents registres des activités sociales. Ils font référence à la sécurité sociale, le travail, les syndicats, les

loisirs, la maternité et l'enfance, l'éducation, la vie culturelle, le progrès scientifique, ainsi que la protection des productions scientifiques, littéraires et artistiques.

Enfin l'article 29 souligne les devoirs de l'individu envers la communauté, « *le respect des droits et libertés d'autrui afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.* »
« *Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes de Nations unies.* »

Il est clair que la déclaration de 1948 présente comme modèle la société occidentale et donne pleins pouvoirs aux Nations Unies, et donc à ceux qui dirigent cette organisation pour installer un ordre mondial où la référence de la « bonne » société est européen-américaine, donnant ainsi la suprématie à l'Occident puisqu'un autre société sera forcément un sous-produit du modèle et donc destinée à alimenter les intérêt du « tuteur ».

La structure du texte, constituée d'un préambule qui donne les raisons des droits de l'homme (Considérant que...), suivis des trente articles de la charte, dissocie le but de la déclaration de ses directives, alors que les articles de la charte de 1789 les articulaient dans une relation de cause à effet. La compréhension des motivations est donc plus difficile dans la déclaration de 1948 et permet l'intrusion de nombreuses marques de civilisation qui n'ont pas de raisons d'être dans un texte qui se veut impartial. Est-ce volontaire ou non de la part des auteurs de ce texte ? En tout cas on peut dire que le remaniement du texte de 1789 pour le rendre « universel » lui a fait perdre une bonne partie de ses caractères généraux.

3.6 Où vont les droits de l'homme ?

L'analyse des différentes versions de droits de l'homme ont montré l'influence déterminante de la situation socio-historique sur leur contenu. La déclaration de 1789 a apporté les idées de la démocratie, celle de 1791 a mis en place le capitalisme et la charte de 1948 a mis en évidence l'importance de la science et la technologie. Le XXème siècle a vu la fin des empires après la première guerre mondiale et la fin des idéologies dans la deuxième moitié de son déroulement, laissant la place, après

l'effondrement du bloc communiste à un monde basé sur la concurrence et les affrontements culturels. En même temps, le cadre d'influence des acteurs du monde moderne s'est élargi grâce aux nouveaux moyens de communication qui ramènent maintenant la terre à un village virtuel grâce aux transports rapides, aux télévisions par satellite et à l'avènement du réseau Internet qui effacent les frontières entre les nations. D'autre part, les avancées scientifiques et technologiques ont apporté à l'homme des outils pour aborder l'infiniment grand et l'infiniment petit, lui donnant l'illusion de comprendre l'univers et la vie dans les théories du Big Bang originel et de l'évolution de Darwin. La bombe atomique est une préfiguration de l'arme absolue qui peut détruire le monde et les manipulations génétiques donnent aux nouveaux apprentis sorciers le sentiment de pouvoir dominer la vie.

Ce décuplement des pouvoirs a pour effet d'exalter l'ego des dirigeants et ainsi l'influence des sociétés dominantes sur le reste du monde. Cette domination ne peut se maintenir que grâce à la force brutale militaire ou à la désinformation, ce qui implique l'avènement d'un monde policé par un "big brother" omniprésent grâce à ses caméras. Au fur et à mesure que l'information s'amplifie, le contenu diminue par l'incertitude qui pèse sur sa fiabilité. L'exemple d'Internet est ici édifiant puisque c'est un espace anarchique où peuvent se diffuser sans contrôle les pires excès, de même la violence et la perversion que vomissent les télévisions conditionnent la jeunesse à des comportements antisociaux. Le mode de vie à l'occidental où la productivité et la réussite professionnelle l'emporte sur la vie familiale conduit à une démission des parents qui laissent leurs enfants aux prises avec la déstructuration de la société par l'individualisme forcené et l'affrontement des civilisations dans une société polyethnique.

Face au laxisme économique associé à l'Occident et donc à la civilisation des droits de l'homme, les forces de réaction s'organisent autour de la religion comme le montre le durcissement des pratiques religieuses dans les pays en conflit avec l'occident (Iran, Maghreb, Moyen Orient). Pour contrer la domination économique et technologique des pays riches, l'expansion démographique et son émigration associée constitue parfois une stratégie politique comme on l'a vu dans la Chine des années 50.

En ce début de XXIème siècle, on assiste à l'élargissement du fossé entre les dirigeants et la population du fait des moyens de contrôle issus de la technologie qui

renforcent le pouvoir de la classe dominante. Le pouvoir se partage entre les politiques, les responsables économiques et les médias. Après le « *malheur aux vaincus* » de César, le proverbe « *la loi du plus fort est toujours la meilleure* » de La Fontaine est maintenant repris par le chanteur ivoirien Alpha Blondy sous le titre « *la démocratie du plus fort est toujours la meilleure* ». Cependant la société mondiale se restructure par les échanges accrus et circulations de population, marchandises et capitaux. La frontière entre pays riches et tiers monde fait place à une division sociale entre les nantis et les pauvres, comme le montre la masse sans cesse croissante des exclus dans les sociétés dites modernes. Cette situation est propice aux échanges entre civilisations ou aux affrontements si la loi de la concurrence se généralise entre les individus. Les repères traditionnels de la culture familiale disparaissent du fait de l'abandon de l'éducation par les parents, soit par démission, soit par contrainte professionnelle et la trame sociale se décompose sous la pression des influences culturelles étrangères transmises par les médias ou tout simplement par la cohabitation de civilisations différentes.

Un indice de l'évolution vers les excès dans la logique de la loi du plus fort est certainement la stagnation du mouvement espérantiste et de la langue qui y est associée. En effet, au lieu d'une langue simple régulière et neutre qui servirait de base aux échanges transactionnel pour les individus qui n'ont pas d'autre moyen de se comprendre, dans la tolérance de l'autre, nous assistons à l'impérialisme anglophone qui fait suite au grec, latin et français dans le passé.

Devant le chaos culturel qui s'installe dans le monde, les plus optimistes annoncent un nouvel ordre mondial après une période de mutation sociale pendant que d'autres prédisent la fin du monde. En tout cas, l'idéal des droits de l'homme qui figure sur la déclaration de 1948 a peu de chance d'aboutir, au moins en l'état...

3.7 Et Dieu dans tout ça ?

Dans le désordre qui annonce les mutations sociales, les individus sont désorientés et cherchent ou non dans la morale les repères qui leur permettent de

garder des principes de vie. C'est ici qu'intervient le plan 4 de la théorie de la médiation, c'est à dire la norme.

Beaucoup se laissent aller dans le laxisme en essayant de profiter de la situation sociale et accéder au bien être sans se préoccuper de moralité, et les autres cherchent dans la spiritualité leur raison d'être. Mais même pour ces derniers, les perspectives apportées par les religions sont assez exceptionnelles.

Le début du XXI^e siècle représente dans la roue du temps bouddhiste et hindouiste la fin de l'âge de fer qui fait suite à l'âge d'or, d'argent et de bronze dans un cycle de 5000 ans. Notre période est aussi l'avènement du Christ sur terre, celui qu'attendent les Juifs, et le retour de celui-ci pour les Chrétiens et Musulmans. Pour les principales religions du monde, notre période est donc la fin d'une ère, même pour Nostradamus et Paco Rabane qui annoncent la fin du monde pour bientôt. Cette période prédispose donc aux intégrismes religieux et à l'apparition de sectes dans un millénarisme qui rappelle par certains côtés la description de l'apocalypse de la bible dont on dit qu'elle a commencé avec l'explosion de la première bombe atomique.

Cependant, il paraît évident que l'humanité puisera dans les religions, auxquelles elle attribue cette universalité que seul l'Être suprême peut garantir, les principes organisateurs d'une société mondiale. Après tout, les droits de l'homme actuels sont largement inspirés de christianisme. C'est pourquoi beaucoup pensent que « *le XXI^e siècle sera spirituel ou ne sera pas* ».

3.8 Conclusion

Si les droits de l'homme et du citoyen de 1789 furent un texte innovateur puisque résultant de la révolution française, on peut dire que son universalisation dans la déclaration de 1948 l'a rendu plus partial et en retard sur son temps pour les raisons suivantes :

- L'accumulation d'articles qui précisent le cadre d'application de ces droits ont transformé la charte en un catalogue des principes de la société occidentale, et ont par ce fait réduit la portée effective de ces droits aux sociétés occidentales, même si celle-ci cherchent à universaliser leur principes puisqu'elles sont en position de force. Ici, « le mieux est l'ennemi du bien », car en voulant trop préciser pour les élargir à

tous les peuples de la terre, on a réduit leur portée à un type de société, en rendant le texte confus et inapplicable aux sociétés basés sur une vision autre de l'homme sur terre. La dignité de l'homme a été remplacée par la conformité au modèle social occidental. C'est une vision l'eurocentriste du monde.

- Le monde correspond de moins en moins à l'organisation que suppose la charte de droits de l'homme car la place qui est donnée à la nation devient désuète. En effet, nous assistons à un déplacement des frontières et des pouvoirs. Les décisions des compagnies multinationales prend le pas sur les décisions politiques des pays par l'importance du capital. Les mouvements du capital, des biens et services, et de la population mondiale, alliés à l'explosion des moyens de communication (télévision par satellite, Internet) réduisent le monde médiatique à un village qui englobe l'Etat-Nation issu de la révolution française. Le déplacement des frontières implique une nouvelle société dans laquelle les lignes de fractures seront différentes, impliquant des relations humaines autres, même si le principe social persiste.

Si l'on peut s'accorder sur l'intérêt de la légitimité des principes qui sous tendent les droit de l'homme, la légalité qu'ils proposent n'est pas en accord avec la nouvelle société qui se construit en ce début de XXIeme siècle. Faut-il pour cela renoncer à réfléchir à un code commun permettant de garantir la dignité de l'homme ? A chacun sa réponse, mais pour ceux qui persistent à croire en une généralisation possible des droits de l'homme dans la société de demain, il est utile de chercher les caractéristiques de ce qui peut être universalisable, c'est à dire être le plus consensuel possible.

4. ET LES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ANDOUILLE?

Dans la partie précédente de ce mémoire, nous avons analysé la charte des droits de l'homme et souligné sur l'influence du contexte socio-historique sur son contenu. Si l'universel n'existe pas puisqu'il est un des pôles de la dialectique de la personne, le processus d'universalisation est souvent mis en oeuvre afin d'imposer aux autres sa vision du monde. Cette partie du mémoire a donc pour but d'explorer différentes situations dans lesquelles on retrouve ce processus d'universalisation à partir d'exemples, mais aussi une réflexion sur le fonctionnement même du langage dans les registres glossologiques, sociologiques et axiologiques.

Le titre de cette partie « et les droits de la femme et de l'andouille » pose le problème du langage qui selon Saussure est un ensemble de choses hétéroclites sans lien entre elles. En effet, si l'on prend le modèle de Jakobson constitué d'un émetteur,

d'un récepteur, d'un moyen de communication et d'un code, la juxtaposition des termes entraîne des effets de sens qui modifient le message transmis. Le titre de cette partie est évocateur puisqu'il induit un effet de sens qui n'est pas forcément recherché par l'auteur.

Sur le plan glossologique, on sait par la théorie du signe que la valeur est définie par opposition à d'autres, c'est à dire qu'un terme n'a pas de sens en soi, mais uniquement par rapport à d'autres termes auxquels il s'oppose. Cette structuration du sens se fait par l'apprentissage issu des expériences de la vie, ce qui entraîne que deux individus n'ont pas les mêmes oppositions, le sens donné à un terme pouvant varier sensiblement. D'autre part, la synonymie, c'est à dire les différents sens que peuvent signifier des termes identiques amplifie cette impossibilité d'obtenir un sens unique dans le processus de communication. Enfin la juxtaposition des termes modifie le sens global du contenu et oblige le locuteur à revenir sans cesse corriger ce qui vient d'être dit, et par la même altérer de nouveau le vrai sens qu'il veut donner à ses propos. Cette impropriété du signe, c'est à dire cette impossibilité de signifier une chose unique est une raison supplémentaire d'impossibilité d'un texte d'exprimer l'universel. Si l'on prend le Coran qui représente pour les musulmans la parole divine et donc inaltérable, ceux-ci divisent les versets en deux ensembles distincts. D'une part, les versets qui peuvent être interprétés clairement et qui règlent la vie des croyants et d'autre part les versets hermétiques que certains savants essaient de décrypter sans y parvenir.

De même, la vision du monde qui accompagne chaque langue rend impossible toute traduction, laissant au mieux place à « l'interprétation ». La structure même des langues induit des rapprochements ou divergences qui génèrent des compréhensions différentes. Ainsi, le terme d'homme dans la déclaration est traduit par des termes qui ne s'opposent pas de la même manière dans les différentes traductions. En français, « homme » s'oppose à femme, même si il prend une majuscule lorsqu'il est accompagné de celle-ci, prenant alors le sens d'humain. Si l'on prend la déclaration en allemand, il existe trois termes « Mensch », « Mann » et « Frau » qui correspondent respectivement à l'humain, l'homme et la femme. En chinois les trois termes sont « ren », « nann ren » et « nü ren », quant à l'espéranto il s'agit de « homo », « vir » et « virino ». L'humain dans la version anglaise devient « everyone » ou « no one ».

De cette ambiguïté du terme « homme » en français, sont nés les droits de la femme par opposition aux hommes, puis aux droits de l'enfant, réduisant en même temps un peu plus la portée du texte des droits de l'homme. De façon parfaitement logique, l'élargissement de cette notion de droit s'élargit peu à peu à la nature en remontant la suite évolutive de Darwin, puisque l'on parle maintenant des droits de primates, voire des mammifères, le mouvement écologiste incluant même la nature toute entière dans leurs revendications. Cet effet domino dans lequel la mise en avant d'un terme induit des réactions des termes voisins en se propageant peu à peu dans une vague centrifuge par les relations de voisinage illustre l'impropriété du signe et les relations conflictuelles nées de l'opposition des termes sur le plan de la glossologie. Quant au plan sociologique, il ne fait que concrétiser dans les relations humaines l'arbitrarité de la Personne.

Au delà des droits de l'homme, il est aisé d'observer des phénomènes d'appropriation et d'universalisation dans la vie de tous les jours. Ainsi, les concours agricoles où un jury désigne chaque année le producteur détenteur du savoir faire de l'Andouille de Vire, de La Rillettes du Mans ou de La Crêpe Bretonne, pose l'existence d'une recette absolue, immuable qui représenterait l'idéal de production de telle ou telle denrée, et n'est fait que l'appropriation d'une dénomination par quelques représentants de la profession. Le même discours se retrouve dans l'argumentation du vendeur qui veut vendre son produit en assurant que celui-ci représente la vraie référence en la matière, les produits concurrents n'étant que de pâles imitations. L'exemple le plus parlant de cette technique se retrouve dans une publicité pour un camembert qui affirme « *vous n'aviez jamais mangé de camembert* », sous-entendu avant de manger le nôtre.

Les partis politiques sont aussi révélateurs du fonctionnement social puisqu'ils prétendent rassembler la population autour de leurs idées. Ils représentent chacun à leur manière la France éternelle, même si celle-ci n'a pas la même tête selon les programmes que l'on analyse. Ce processus d'appropriation intervient après la rupture avec les autres partis politiques, comme cela est défini dans la dialectique du plan 3 de la théorie de la médiation.

Dans un autre registre, la religion donne peut être les meilleurs exemples d'universalisation par le prosélytisme dont elles font en général preuve. Lors de l'évangélisation de l'Amérique par les Espagnols, les missionnaires catholiques apportaient la bonne parole aux Indiens d'Amérique. Au nord du ce qui est actuellement le Mexique, vivent les Indiens Tarahumara dont l'emblème religieux était une croix, symbole de l'homme sur terre. Lorsque les religieux découvrirent que ce peuple partageait le même symbole que la chrétienté, ils s'empressèrent d'affirmer que la croix des Tarahumara représentait l'église du diable. Ce peuple décrit sa conversion au catholicisme avec humour par cette simple phrase : « *Nous avions la terre, vous aviez la bible, vous nous avez dit : 'fermons les yeux et prions'. Quand nous avons ouvert les yeux, vous aviez la terre, nous avions la bible...* ».

La toile mondiale qui se tisse entre les ordinateurs par le biais d'Internet donne lieu à des excès de langage qui expriment le leurre que représentent les nouveaux moyens de communication. La publicité du moteur de recherche Yahoo par exemple n'hésite pas à se déclarer la « *langue universelle d'Internet* », réduisant ainsi à quelques mots clés la substance des échanges de l'humanité moderne.

Pourtant, la mondialisation de la communication impose une langue commune, celle-ci est de toute évidence l'anglais pour les moyens électroniques de communication mais cette prédominance d'une langue sur les autres dans le monde a de tout temps engendré des réactions et le renforcement de langues concurrentes qui ont à leur tour pris une place dominante, en même temps que l'usage de la langue commune dialectisait celle-ci. Déjà l'anglais se divise en plusieurs composantes : le british du Royaume Uni, l'américain d'Amérique du nord et l'anglais international, sans parler de l'anglais mots clés d'Internet. Dans le même temps, l'espagnol est déjà la deuxième langue aux Etats Unis, le chinois explose et l'arabe unit une communauté religieuse de plus en plus importante.

Parallèlement à ce rapprochement de hommes par les moyens de communication moderne, nous assistons à un individualisme de plus en plus marqué. Ainsi, les relations humaines directes s'amenuisent au profit de la relation par outil interposé. La rue

devient un espace dans lequel les individus parlent à leur téléphone mobile en ignorant, au moins en apparence, leur environnement. L'outil est de plus en plus indispensable à l'homme moderne et sa sacralisation atteint son summum avec l'ordinateur qui envahit chaque recoin de la société. L'impact de l'informatique est si fort que celle-ci participe à l'idée même que l'homme se fait de lui-même. Ainsi, la représentation du fonctionnement du cerveau humain se fait maintenant suivant le modèle de l'ordinateur, et le langage est représenté par la grammaire de Chomsky qui est enseignée aux littéraires et aux étudiants en informatique. Mais après tout, cela n'a rien d'étonnant puisque au siècle dernier pendant le règne du chemin de fer, le même cerveau était représenté comme une gare de triage.

Ainsi, de la même manière que l'on cause le monde à travers le signe, on construit le monde avec l'outil et on le légitime avec la norme. La Personne du plan 3 s'appuie donc sur les trois autres plans pour se créer une réalité intangible qu'elle essaie d'universaliser.

4.1 Pourquoi l'Homme aspire-t-il à l'universel ?

Nous essaierons dans cette section de proposer une démarche du processus d'universalisation effectué par la Personne en se basant sur le modèle de la médiation.

C'est vers douze ans que l'enfant émerge à la Personne, c'est à dire à la société. A ce moment du développement de sa personnalité, il se situe dans l'espace et dans le temps. Il quitte son monde imaginaire d'enfant pour se confronter peu à peu à la réalité des autres. Il effectue une opération de centration et d'origination puisque son monde se construit à partir de ses observations et ses expériences. L'expérience de l'altérité remet cependant en cause les fondements de sa vision du monde et la fragilité de la vie du fait de sa non immortalité lui fait rechercher un fondement absolu sur lequel il essaie d'ancrer sa personnalité.

Cet enfant perdure dans la personne au travers des opérations d'universalisation que celle-ci effectue pour conserver une stabilité et une continuité dans son histoire personnelle. Cet attachement à l'absolu que la Personne entretient pour rechercher la sécurité et l'insouciance de l'enfance va se porter vers la nature, la surnature ou l'histoire. Cette lutte contre la précarité, va donc consister en une recherche d'un

fondement absolu, d'un savoir non relativisable que l'on va utiliser comme exorcisme de l'arbitraire.

- La métaphysique des grand mères repose sur la nature des choses, c'est à dire le fait d'expliquer le monde par la continuité d'un nature immuable en tout temps à laquelle on ne peut rien changer. Cette façon populaire d'appréhender le monde s'est développée à une part de plus en plus importante de la population après la chute de l'ancien régime qui était théocratique, et qui a donc laissé place à un fonctionnement technocratique du monde. Cette approche a aussi bénéficié des progrès scientifiques qui ont permis à l'homme de s'originer grâce aux théories du big bang et de l'évolution. Le garant de l'absolu n'est plus Dieu mais la science toute puissante qui va donner à l'homme le pouvoir sur le monde et la vie. Cependant, ce que la science tient pour absolu est régulièrement remis en cause par les ruptures épistémologiques. Les espoirs démesurés que l'humanité a fondé sur la science sont remis en cause après que les effets d'annonce aient laissé place à la déception ou que les effets secondaires créent plus problèmes que les avancées scientifiques n'en résolvent.

- Les religions donnent leur explication à l'origine du monde et sa finalité. Elles ont toujours été le refuge de l'homme dans sa fuite de la précarité et de la question existentielle. Cependant, si cet universel existe pour le croyant, celui-ci n'y a pas accès. Dieu s'est présenté à Moïse sous la forme d'un buisson ardent, et pour les taoïstes, le Tao qui se décrit n'est pas le Tao. Le croyant ne peut donc que suivre le message divin aveuglément, ce qui par les différences d'interprétation de la part des hommes a donné lieu à des schismes dès que les révélateurs du message ont disparu. D'autre part, l'appropriation des messages par une classe sociale entraîne des réactions de pouvoir qui n'ont rien à voir avec la tolérance et la fraternité que prônent les textes sacrés. Les diverses traductions et remaniements du texte de la Bible par l'église catholique lui ont fait perdre une partie de sa crédibilité auprès des croyants, seul le Coran est resté intact depuis sa révélation, mais son message est parfois dénaturé pour assouvir la soif de pouvoir de ceux qui prétendent représenter l'Islam.

- La tradition se retrouve surtout dans les sociétés orientales. Celle-ci est liée à l'ancienneté de ces sociétés qui ont préservé la continuité de leurs us et coutumes grâce aux philosophes, et notamment Confucius qui a mis en forme la tradition chinoise. Cette inscription de l'homme dans une tradition est liée à la pensée orientale dans laquelle l'au-delà est le néant vers lequel l'individu doit tendre en sortant du cycle des réincarnations qui sont liées à la loi de cause à effet, le Karma étant la somme des mauvaises actions accumulées pendant la vie sur terre et le Dharma le comportement que l'on doit suivre. Il n'y a donc que la tradition sur laquelle l'homme puisse s'appuyer pour trouver le fondement absolu qui lui apportera la sérénité et donc le salut.

Une fois le fondement absolu défini, la Personne se construit sur celui-ci et adopte différentes attitudes selon sa position sociale. La tendance des individus dominants est d'imposer leur vision du monde aux autres alors que les plus faibles tentent de fait respecter leur différence. Il en est de même pour les sociétés puisque les plus puissantes tentent d'extrapoler au reste du monde leurs us et coutumes alors que les plus faibles s'attachent à la défense des minorités. Ce fonctionnement de la Personne ne peut donc qu'aboutir à des affrontement entre les individus et entre les sociétés humaines. La seule façon d'échapper à l'affrontement social réside dans le détachement du monde puisque dans ce cas l'agression des autres rencontre le vide : *« Une seul main ne fait pas de bruit, il en faut deux pour applaudir ».*

4.2 Des universaux plus universels que d'autres ?

Puisque l'universel n'est qu'un processus d'universalisation qui ne peut aboutir par la négativité de la Personne, nous allons tenter d'analyser pourquoi certains domaines sont plus généraux que d'autres, c'est à dire qu'il sont plus enclins à rassembler la communauté humaine, ou au moins ne représentent pas un sujet de division. Le titre de ce paragraphe qui reprend la formule *« certains sont plus égaux que d'autres »* doit donc être lu *« Y a-t-il des domaines plus généraux que d'autres ? »*

Par exemple pourquoi la politique ou la religion sont elles génératrices de tant d'affrontement alors que la musique unit parfois les individus dans un même chœur ? Notre proposition est que les choses ou idées les mieux partagées ou les plus généralisables sont celles qui sont basées sur le "désintéressement", c'est à dire qui restent dans une certaine abstraction ou absence. Ainsi, la musique ou l'art en général n'a d'autre but que d'exprimer un monde intérieur, sans imposer son esthétique mais en se propageant par l'adhésion du public. De même la mathématique et la logique sont le fruit d'une construction faite d'apports des civilisations d'Inde, de Chine, du monde arabe, d'Occident et d'Amérique. Elle représente maintenant un formalisme commun que chaque civilisation peut s'approprier sans en désapproprier les autres.

Les cinq exemples suivant serviront d'illustration à cette proposition puisqu'ils présentent chacun des formes désintéressées ou au contraire intéressés. Il s'agit des religions, du sport, de l'Espéranto, de la Croix Rouge et de Linux.

- Lorsqu'on analyse l'impact de certaines religions dans le monde, on est frappé par les différences d'appréciations des peuples auxquels elles ont été révélées. Une religion peut être apprécié de façon très différente par rapport à une autre partie du globe. Ces différentes opinions a propos du même texte sont en fait liées à la façon dont elle ont été proposées à la population. Ainsi le Christianisme est arrivé en Europe par les arènes de Rome où les premiers chrétiens se faisaient dévorer par les lions, puis grâce à l'exemple que les martyrs ont offert aux populations, les européens se sont convertis à cette nouvelle religion. Si l'on considère le cas de l'Amérique, les « indiens » ont vécu cette religion comme un oppression, un dictât des envahisseurs et gardent le souvenir les souffrance infligées par les Blancs. C'est aussi le cas en Chine puisque, après l'implantation des Jésuites qui étaient au début tolérés par la population, les chinois ont souffert de la barbarie occidentale, ce qui les a éloignés en grande partie de la religion chrétienne en laquelle ils voient le symbole de l'envahisseur étranger. Par contre, ils ont une vision beaucoup plus positive de l'Islam qui est arrivée par le commerce de la route de la soie. Ce même Islam entretient cependant des relations conflictuelle en Inde puisqu'il est arrive par les invasion musulmanes et a souvent installé ses mosquées sur les lieux des temples

hindouïstes, de même qu'il a implanté la mosquée sainte El Aksa à la place de l'ancien temple judaïque de Salomon à Jérusalem. Mais après tout, les pieds noirs d'Algérie ont fait de même en transformant les mosquées en églises... Par contre le Bouddhisme entretient de bonnes relations avec les populations où il s'est implanté et prend régulièrement de l'ampleur sans pour cela déclencher les passions destructrices des autres religions. Ceci est dû au caractère pacifique de cette religion qui ne fait pas de prosélytisme et ne déclenche donc pas de réaction inverse. Le Bouddhisme est d'ailleurs considéré par certains comme une philosophie, tout comme le confucianisme ou le taoïsme. Il n'est pas besoin de se convertir pour accéder au Bouddhisme et les sages qui le représentent demandent même au fidèles non-Bouddhistes de conserver leur religion, « *ce n'est pas parce qu'on va au même restaurant qu'il faut que l'on mange les mêmes plats...* » C'est sans doute de cette non violence que vient l'engouement actuel pour cette religion.

- Le sport est né avec la scolarité et la civilisation des loisirs. Il peut être abordé de deux façons différentes. Pour Pierre de Coubertin, « *l'important n'est pas de gagner mais de participer* ». Dans ce cas c'est un loisir qui permet de développer un corps en bonne santé et formateur sur le plan du dépassement de soi-même dans l'effort physique, ainsi que sur le plan du travail en équipe pour les sports collectifs. L'idée de sport a conquis des générations qui ont vu en lui un moyen de dépasser les différences idéologiques et sociales afin d'offrir un exutoire permettant d'atténuer les conflits dans la société. Mais les années quatre-vingts ont vu apparaître une autre manière d'appréhender le sport puisqu'il est maintenant le prétexte de compétition extrême et d'affrontements brutaux. Ce nouveau visage du sport est né des enjeux financiers voire politiques qu'il a suscités. Les athlètes surentraînés cherchent à être les premiers à tout prix, même celui de leur santé par la pratique de plus en plus courante du dopage, et les supporters trouvent dans les manifestations sportives l'occasion d'exprimer les problèmes sociaux dans des violences qui tournent parfois à l'émeute. Ainsi l'idée de canaliser son énergie pour s'affronter à un adversaire et de mettre en œuvre un travail d'équipe dans une pratique sportive peut se transformer en un affrontement brutal contre un ennemi lorsque les principes de respect de l'autre sont dépassés par la passion destructrice née des enjeux que représentent les

compétitions dans un monde dominé par l'argent. Paradoxalement, il semble que les sports de combat notamment orientaux comme le judo ne favorisent pas ce dérapage car ils sont accompagnés d'une éducation de la maîtrise de soi et du respect de l'adversaire. Le Taï Qi Chuan, sport de combat et exercice de maîtrise de soi par excellence, décompose les mouvements et les exécute dans une lenteur qui oblige au contrôle absolu de l'équilibre, du mouvement et de la respiration. Il repose sur le principe d'une lutte contre soi même et oppose le vide à l'agression. En Occident, on assiste de plus en plus à des défis personnels qui sont plus héroïques que sportifs, tels que les différentes traversées d'océans à la rame ou en planche à voile, les rallyes dans des conditions naturelles difficiles ou de longs voyages en vélo ou à ski. Cette pratique sportive suscite l'intérêt du grand public sans déclencher les débordements de sports plus traditionnels. Cela est sans doute dû au fait que le seul but de ces actions est le dépassement de soi même, revenant donc à l'idée même que ce faisait Pierre de Coubertin de la pratique sportive.

- L'Espéranto est né à la fin du XIXème siècle de l'idée que si les hommes pouvaient se comprendre entre eux, ils éviteraient de se combattre à cause de l'impossibilité de communiquer. Le Docteur Zamenhof, médecin à Varsovie qui parlait sept langues, était confronté aux problèmes d'incompréhension des communautés qui se côtoyaient dans cette ville. Les Polonais, les minorités juive, allemande, russe et tzigane se querellaient régulièrement. Il décida donc de chercher à créer une langue régulière basée sur des racines grecques et latines. La grammaire ne comprend que dix règles et la construction de termes à partir d'une racine et d'ajouts d'affixes permettent d'aboutir à une langue vivante et évolutive. Le mouvement espérantiste qui accompagne cette langue prône la paix et la tolérance entre les peuples. La langue espérantiste se propose d'être un pont entre les individus lorsque ceux-ci n'ont pas d'autre langue commune pour communiquer. De nombreux ouvrages ont été traduits en espéranto et cette langue s'est propagée rapidement au début du XXème siècle, surtout dans les pays communistes puisque l'idée d'une langue internationale correspondait bien au mouvement de l'internationale communiste. Même la Chine a adopté cette langue puisqu'elle n'est pas teintée de l'impérialisme occidental. D'autre part, elle est facile à apprendre et ressemble par certains côtés de son

fonctionnement au chinois. Ce pays est d'ailleurs toujours le premier éditeur d'ouvrages en Espéranto. Cependant les années noires du national socialisme en Allemagne furent terribles pour les Espérantistes qui étaient déportés au même titre que les Juifs et les communistes, puisque les Nazis ne voulaient pas que les peuples puissent se comprendre et fraterniser. De même, la guerre froide et maintenant l'impérialisme anglophone ont rendu plus difficile l'avènement d'une langue neutre, passerelle entre les civilisations, qui préserverait l'identité de chacun, tout en lui permettant par un effort minime et partagé de communiquer avec le monde entier. Les adversaires de l'Espéranto présentent ce mouvement comme la volonté de gommer les différences culturelles et de vouloir remplacer les langues du monde. Cette méprise du grand public est due à la propagande qui a été faite contre ce mouvement pacifiste, afin de préserver l'incompréhension entre les peuples et conserver par la division le pouvoir aux dirigeants de faire des guerres pour dominer les autres. Il faut aussi reconnaître que la tendance très individualiste des sociétés modernes, surtout depuis l'effondrement du bloc soviétique, ne porte pas vraiment à l'idée d'une langue pont entre les cultures autre que celle de plus fort. Peut être les nouveaux besoins en langage transactionnel sur le réseau Internet, dans la communication homme-machine, ou tout simplement pour le tourisme donneront une nouvelle chance à ce moyen de communication neutre et égalitaire. Après tout, la méthode communicative qui est la dernière trouvaille en matière d'enseignement des langues étrangères tend à réduire les dialogues à une approche transactionnelle du langage dans la vie courante, ce que l'Espéranto pourrait faire tout aussi bien.

- La Croix Rouge est née au cours de la première guerre mondiale pour faire face aux multiples souffrances des combattants pendant ce conflit. Ce mouvement consiste à venir en aide aux combattants et aux civils d'un conflit pour « humaniser » les guerres. Après de multiples tractations, la convention de Genève a donné le droit aux prisonniers d'être détenus dans des conditions acceptables et les victimes des conflits et de catastrophes naturelles ont reçu de l'aide dans leur désespoir. La Croix Rouge opère maintenant avec le Croissant Rouge, qui est le pendant musulman de cette organisation à l'origine chrétienne. Cette organisation s'est fortement

développée, ce qui lui a donné l'occasion de développer des actions de grande envergure et de longue durée. Mais sa bureaucratie grandissante et sa « politisation » lui ont fait perdre une partie de son indépendance puisqu'elle dépend largement des gouvernements. C'est pourquoi, les années quatre-vingts ont vu l'avènement d'associations humanitaires qui ont comblé en partie les lacunes de la Croix Rouge en intervenant par l'intermédiaire de bénévoles auprès de populations délaissées par les organisations caritatives officielles. Cependant, rares sont les organisations humanitaires qui ont préservé leur indépendance, car elles sont toutes plus ou moins subventionnées par les gouvernements ou l'Europe. En France, les restos du cœur ont aussi apporté un soutien aux plus défavorisés par le biais de bénévoles et des dons du public. Le public est donc solidaire des actions bénévoles à but humanitaire et ce domaine reste privilégié dans le cœur des individus puisqu'il représente une œuvre commune et altruiste. Cependant, il est clair que la pureté des intentions est parfois impuissante devant les intérêts énormes que suscitent les masses financières engagées. C'est pour cela que la Croix rouge a laissé place aux associations humanitaires dans le bénévolat, avant peut être qu'une autre forme de solidarité prenne la place si ces dernières « s'embourgeoisent ». Les exemples récents du téléthon, Arc ou autres « éponges à fric » ont montré l'insuffisance d'un humanitaire basé sur l'argent et les risques parfois de détournement des aides, ce qui peut avoir un effet désastreux sur les actions de solidarité. Cela montre bien que seul le désintéressement est mobilisateur dans ce domaine aussi.

- Dans le monde de l'informatique, une révolution est en cours. La prédominance de la société Microsoft dans le domaine des systèmes d'exploitation et logiciels applicatifs des micro-ordinateurs a déclenché depuis les années 90 une réaction des développeurs et utilisateurs contre ce monopole. Un nouveau système appelé Linux a été peu à peu développé par des informaticiens bénévoles qui travaillent en équipe et partagent leurs productions par le biais d'Internet. Ces logiciels sont en général gratuits et conformes à la GPL (General Public Licence), c'est à dire l'accès des utilisateurs aux sources des programmes et le droit de les modifier. Ceci les différencie des logiciels propriétaires dont seuls les exécutables sont disponibles et vendus par les sociétés productrices. Dans ce mouvement de l'informatique

moderne, on reconnaît le rôle fédérateur de la réaction contre la position dominante de Microsoft mais aussi un certain idéalisme d'une partie des informaticiens qui cherchent à créer un monde nouveau fait de partage et de coopération dans leur domaine de compétence. Mais déjà plusieurs sociétés se sont créées et distribuent différentes versions du système Linux, ce qui laisse présager un certaine récupération de ce mouvement. Il n'en reste pas moins qu'actuellement, l'alternative que propose ce nouveau système à l'emprise de Microsoft sur le marché de l'informatique, ainsi que le désintéressement financier des développeurs sont porteurs d'un engouement croissant pour ce nouveau type de produit. Cette nouvelle voie de l'informatique déplacera les frontières des domaines de compétence et les attributions financières du monde de l'entreprise pour leur matériel. La formation et la maintenance deviendront prédominantes pour faire marcher ces logiciels qui bien que gratuits ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre.

Les exemples de domaines qui suscitent l'adhésion des individus sont multiples, mais comportent en général les idées de dépassement, de désintéressement ou de passerelle entre les rives des rivières creusées entre les individus. Si l'on prend le modèle de la médiation, on peut situer ces domaines dans le troisième temps du réinvestissement des quatre plans qui définissent la rationalité de l'homme:

- Sur le plan de la glossologie, il s'agit de la rhétorique poétique qui se différencie du mythe et de la science.
- Pour l'ergologie, c'est l'industrie plastique, ou artistique, qui s'oppose à l'industrie magique ou empirique
- Pour la sociologie c'est la politique chorale, ou le bien être ensemble, la fête qui est la troisième voie face aux politiques anallactique et synallactique
- Pour l'axiologie, la morale héroïque l'emporte sur les morales ascétiques ou casuistiques.

Nous avons donc pu observer par des exemples concrets que certains domaines remportent l'adhésion du public, c'est à dire rassemblent les hommes dans une sympathie et un intérêt communs sans pour cela les entraîner à s'affronter

individuellement ou collectivement, à condition que soient respectées les différences entre les individus, ce qui implique un détachement des intérêts propres à la Personne.

4.3 Conclusion

Puisque la Personne est par définition négativité et arbitrarité, il ne peut y avoir d'universel qui est un des pôles de la dialectique dans le troisième plan du modèle de la médiation, l'autre pôle étant le singulier. La société n'est que fracture par définition, c'est à dire le creusement d'un fossé, d'une différence entre les individus. Cependant le troisième temps de la dialectique de la Personne est le réinvestissement politique, c'est à dire, un retour à la relation avec l'autre, et donc la construction d'un pont entre les rives du fossé. C'est sur ce pont que l'on peut trouver des domaines plus généraux, c'est à dire qui permettent aux hommes d'adhérer à quelque chose de commun, au moins en apparence.

Les caractéristiques de ce qui peut être qualifié de général sont les suivantes :

- le vide, ou le désintéressement c'est à dire l'impossibilité d'entrer en conflit avec autrui puisqu'il n'y a pas de point de contact, tout n'étant qu'abstraction. On peut dire que cette caractéristique est plutôt orientale, puisque le vide, le non être est le but poursuivi par les pratiques corporelles et spirituelles destinées à grandir l'homme. On retrouve l'idée de détachement des Bouddhistes qui considèrent la vie et la réalité comme quelque chose dont on doit s'abstraire au point de la voir défiler comme dans un film.
- la tolérance et la compréhension de l'autre qui est une idée plus occidentale qui vise à une relation basée sur un respect mutuel qui dépasse les différences de chacun. C'est l'idée du pont jeté entre les rives de la rivière creusée par la différence entre les Personnes. Mais dans cette tolérance, on peut dire qu'il y a aussi du vide et du désintéressement puisque le fait de comprendre l'autre suppose un certain reniement de soi même pour pouvoir aborder l'altérité.

Outre ces caractéristiques, il y a bien sûr les principes axiologiques de miséricorde, de compassion et de pardon que nous enseignent les religions. Dans la perspective de droits de l'homme, et donc de réinvestissement politique, ces principes

n'ont pas à être invoqués, même si ils sont essentiels pour qu'un quelconque contrat humain puisse être durablement respecté.

5. ET MES DROITS DE L'HOMME A MOI ?

Après avoir analysé les droits de l'homme avec le modèle de la médiation, nous avons conclu à l'impossibilité d'aboutir à l'universalisation d'un code des droits de l'homme par le simple fait du fonctionnement de la Personne dans la société. Puis nous avons cherché à comprendre pourquoi l'homme tend à l'universalisation de sa vision du monde et cherché les domaines les plus généralisables possibles. Dans cette partie au titre volontairement provocateur, nous allons proposer à la critique du lecteur le trajet de l'auteur qui est passé des bonnes intentions, à l'action, puis à la réflexion à la lumière du modèle de la médiation.

Nous appelons le lecteur à l'indulgence face aux affirmations parfois brutales et opinions directes d'un militant parfois emporté par son affectif dans sa volonté de bien faire. Il peut paraître prétentieux de s'exprimer personnellement sur un sujet aussi élevé que la société telle qu'elle devrait être, mais puisqu'il n'y a pas d'universel, on peut toujours donner son opinion...

5.1 Des bonnes intentions...

Les trois textes qui sont proposés à l'attention du lecteur font partie d'un ensemble d'élucubrations dont le premier texte date de 1987. Ils représentent la vision de la société d'un militant qui veut refaire le monde.

Entre les loups affamés et la tortue géante.

Depuis plus de dix ans, nous vivons en marge d'un des principes les plus fondamentaux des sociétés industrialisées qui peut s'énoncer par le slogan qui en rappelle un autre 'le travail rend digne'. Aujourd'hui encore, on aborde le problème du chômage avec d'anciennes méthodes qui ne tiennent pas compte de la nouvelle donne technologique. En effet, la crise actuelle, à la différence des crises économiques précédentes, est une crise de surproduction. L'automatisation de la gestion et de la production laisse présager une très forte diminution des besoins en personnel dans tous les secteurs de l'économie, même le secteur tertiaire qui a été jusqu'à maintenant la principale 'éponge' à chômeurs.

Si on essaie de redresser la situation par une augmentation de la production, le consommateur de demain risque fort de ressembler à une oie que l'on gave pour absorber les excédents produits ! Pourtant, le travail est encore un élément stabilisateur de notre société et les pays de l'Est nous apportent un élément de solution puisque chez eux, le 'chômage' n'existe pas. Cependant, il est clair que la meilleure productivité ne peut être atteinte que dans un environnement de concurrence où le marché est régulé par la loi de l'offre et de la demande.

Le chômage n'est peut être qu'un faux problème qui masque une inadaptation de notre structure sociale aux nouveaux moyens de production de biens et services. Les motivations exactes qui poussent l'Homme à travailler sont sans doute aussi nombreuses qu'il y a de personnes actives sur notre planète. On peut cependant définir plusieurs grandes lignes comme un tempérament actif, l'appât du gain ou le besoin de plus d'"avoir", le besoin de se racheter ou d'oublier, qui ne sont bien sûr pas exclusives entre elles. On pourrait penser, dans notre forme de pensée occidentale que la principale motivation vient de l'appât du gain, mais l'attitude de certains individus qui

préfèrent une activité même peu rémunérée à l'oisiveté nous montre que le problème n'est pas si simple. Non nous trouvons devant une double contradiction: d'une part de nombreux individus qui cherchent un emploi à tout prix sans en trouver et d'autre part des salariés qui parfois préféreraient arrêter provisoirement ou définitivement de travailler pour se consacrer à des activités plus personnelles, à des études ou à une vie familiale plus intense, même au prix d'une forte diminution de ressources. La discontinuité qui existe actuellement entre travail et oisiveté empêche toute régulation souple de la masse des 'actifs' car tout changement de statut ne peut se faire qu'au prix d'une rupture brusque de l'activité.

Des solutions ont déjà été proposées, mais leur isolement du contexte général les empêche d'atteindre leur pleine efficacité. Sans prétendre découvrir de nouveaux moyens de lutte contre le chômage, il est utile de réfléchir sur ce qui existe et les moyens de créer un système cohérent reposant sur certaines méthodes légèrement modifiées et organisées.

On pourrait, en généralisant, proposer un système de travail orienté selon quatre grands axes:

- Emploi classique dans le cadre d'une économie libérale.
- Petits boulots à temps partiel ou à durée limitée avec limitation des charges sociales.
- Travail d'Utilité Collective sans limitation d'âge. Cette activité qui serait orientée surtout vers la vie associative permettrait une humanisation de la société et pourrait rendre de grands services qu'il est impossible d'énumérer (maintien des personnes âgées dans la vie sociale, aide au rattrapage scolaire, animation de loisirs ...). La vie au foyer d'un des parents pour l'éducation des enfants serait bien sûr considérée comme TUC. Ce statut serait le point zéro du système et donnerait droit à un minimum de ressources garanti.
- Travail d'Utilité Générale comme peine de substitution aux condamnés à des peines légères. Cette formule donne aux délinquants la possibilité de se racheter vis à vis de la société, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour leur réinsertion. Des travaux forcés plus rudes seraient peut être dissuasifs pour les grands criminels.

L'avantage d'un tel système serait sur le plan individuel, la possibilité de 'décrocher' facilement pour se recycler ou changer de rythme de vie, et sur le plan collectif le moyen simple de réguler la portion de population 'active' par une variation du minimum social garanti. En effet, une légère baisse de ce minimum déplacerait une partie des individus vers le travail traditionnel et vice versa. La généralisation des peines de substitution désengorgerait les prisons, ce qui éviterait d'investir dans un domaine en régression dans une société plus juste. Les négociations 'musclées' qui ne manqueraient pas d'avoir lieu entre syndicats de TUC et responsables économiques auraient l'avantage de profiter à la majorité de la population. Le coût d'une telle modification de l'organisation du travail dans notre société ne dépasserait pas forcément celui de notre système actuel.

Dans un premier temps, la phase de rodage nécessiterait un complément pour les chômeurs. Celui ci diminuerait au fur et à mesure que des places se libéreraient dans l'économie libérale. A terme on pourrait faire entrer les retraites minimales dans ce système, tout en diminuant peu à peu le nombre de caisses de retraites complémentaires pour une meilleure homogénéisation. D'autre part, l'allocation d'un capital correspondant au tiers du capital d'une SARL, disponible à leur majorité permettrait aux jeunes de créer à plusieurs leur propre entreprise et équilibrerait les chances des nouvelles générations, tout en stimulant l'esprit d'entreprise.

On a longtemps stigmatisé le système collectif des pays de l'Est, mais de plus en plus, on se rend compte que les deux idéaux issus du XIXe siècle 'capitalisme' et 'communisme' sont obsolètes et ne répondent plus seuls aux aspirations de la société moderne. La société de demain sera mixte, c'est ce qu'ont déjà compris les chinois et ce qu'entrevoient les soviétiques.

Si nous voulons participer au grand réveil, il est grand temps de nous inspirer des exemples orientaux comme ceux-ci s'inspirent de l'occident, car les démarches sont complémentaires. Mais alors que l'orient doit éviter un dérapage vers un système économique sauvage qui conduit à une concentration exagérée de l'économie entre quelques dizaines de 'familles', l'occident doit réorganiser ses structures pour une meilleure distribution des richesses.

L'économie, libéralisée à l'Est et régulée à l'Ouest, ouvrira peut-être la porte à la science qu'elle prétend être afin de préparer un système international cohérent. Il sera enfin temps de penser aux deux hommes sur trois qui ont faim dans le monde, souvent à cause de ce soit disant libre échange qui a fait leur perte et notre richesse. Il faudra bien qu'un jour on trouve le moyen comptable et politique de faire profiter les ghettos du tiers monde des surplus de production au lieu de favoriser les marchands de congélateurs mais ça, c'est une autre Histoire...

Rennes le 16/12/1986

La mosaïque humaine.

Les sociétés occidentales vivent actuellement une crise "morale" due à l'énorme afflux de populations étrangères qui engendre des réactions de rejet envers les nouveaux venus. Le problème du racisme que l'on croyait enterré resurgit avec tout son attirail de préjugés et de réactions 'primaires'. Cependant le problème semble être moins dû à la couleur de peau qu'à des différences culturelles importantes .

On peut classer les immigrants en trois catégories principales:

- Réfugiés politiques provenant de pays en crise sociale.
- Immigrants temporaires venus pour poursuivre des études ou collaborer à des projets communs à différents pays.
- Immigrants à long terme venus en général pour trouver un travail et un niveau de vie impossible à obtenir dans leurs pays d'origine.

L'asile politique est la première tradition d'un pays se réclamant d'un minimum de liberté. Ce droit s'applique aux exilés de sociétés en crise politique grave afin de préserver leur vie et l'expression de leurs idées. Ceci constitue le premier exemple de solidarité politique supranationale dont aucun pays ne peut dire qu'elle ne sera pas utile à son Histoire un jour. La difficulté dans ce domaine est de définir les limites de ce droit d'asile afin d'éviter les abus. Mais le problème le plus important dans le domaine de l'immigration est certainement celui des immigrants à long terme dans lesquels se retrouvent souvent des individus venus au début temporairement. Il est intéressant de chercher les raisons profondes de cet afflux si l'on veut trouver un compromis équitable.

Les origines des immigrants à long terme sont de trois types:

- Anciennes colonies qui après leur autonomie ont gardé des contacts étroits avec le pays colonisateur, souvent parce que la culture est très imprégnée voire remplacée par celle de l'ancien colon et que les rapports économiques le rendent encore dépendant de son ancien 'tuteur'. Ceci est retour des choses inévitable pour tous les grands pays colonisateurs et pose souvent des cas de conscience aux populations

issues d'anciens colons. Des exemples frappants comme la France, la Grande Bretagne, les Pays Bas montrent bien à quel point leur type d'immigration de masse est lié à l'histoire.

- Travailleurs 'importés' pour faire face à un besoin économique conjoncturel et qui après une ou deux générations se sont plus ou moins intégrés à la société 'hôte' et font valoir leurs droits pour continuer à vivre dans un pays à la richesse duquel ils ont participé pendant l'euphorie économique de la reconstruction après la seconde guerre mondiale. Dans ce domaine les meilleurs exemples sont ceux de la République Fédérale d'Allemagne et la France.
- Immigrés souvent clandestins venus de pays en déroute économique pour sortir de leur ghetto du tiers monde. Ils sont victimes de l'inégalité économique mondiale et essaient de se rapprocher des centres de richesse pour survivre. Le meilleur exemple est certainement le bloc des Etats Unis d'Amérique.

Il y a bien sûr une autre immigration, celle provenant de pays en plein boom économique comme le Japon, mais cela ne pose pas encore de problème puisqu'elle est accompagnée de lourds investissements qui représentent travail et richesse pour les pays hôtes. Celle-ci ressemble à l'immigration d'étudiants et chercheurs qui apportent une forte valeur scientifique dans le pays visité, à tel point que si l'Europe se plaint de la fuite de ses cerveaux vers les Etats Unis d'Amérique, la Chine pense à revoir sa politique d'échanges scientifiques puisque les étudiants et chercheurs envoyés à l'étranger y restent souvent.

Ces dernières remarques montrent les deux poids, deux mesures vis à vis des étrangers. Il est nécessaire de contrôler l'immigration si l'on ne veut pas risquer un effet inverse de celui souhaité par les pays libres, c'est à dire une réaction de la population contre les nouveaux venus. Une population étrangère de dix pour cent semble être le maximum acceptable sans problèmes liés à un sentiment d'invasion. Encore faut-il que les nouveaux venus fassent les efforts nécessaires à leur intégration. La deuxième génération doit confirmer sa volonté de prendre la nouvelle nationalité mais ceci doit être un droit et non une demande.

Que de travail lorsque l'on se trouve dans un environnement où la langue, les moeurs et parfois la religion sont totalement différents. Pourtant ces murs que

représentent les différences culturelles sont autant d'enrichissement pour la compréhension entre les peuples lorsqu'ils sont surmontés des deux côtés pour planter à leurs sommets le drapeau de la tolérance. Mais quel choc lorsque l'on vient d'une région sous développée et que l'on assiste au scandale quotidien du stockage voire du pourrissement de la nourriture dans nos pays, face à la détresse alimentaire du monde. Le contact des Boat-people qui sont les bénéficiaires à la mode de notre bonne conscience apprendra peut-être à l'homme de la rue dont l'animal domestique a plusieurs dizaines de fois le pouvoir d'achat d'un affamé, ce qu'il y a dans le regard de celui qui lorsqu'il voit un avion s'approcher se demande si c'est une bombe ou un sac de farine qu'il va recevoir sur la gueule.

Il existe certainement une meilleure façon de donner. On pourrait, sans les larmoiements qui sont de mise en ce domaine, mettre en oeuvre une vraie coopération entre les peuples par le biais des travaux d'utilité publique que l'on élargirait aux pays en voie de développement. Cette collaboration basée sur le bénévolat populaire éviterait une trop forte influence de la politique du bon vieux temps des colonies... Un organisme associatif pourrait orienter les offres et demandes d'aide, et labelliser les associations d'aide au tiers monde dont on est sûr que l'argent qui leur est confié va intégralement au tiers monde, les frais de fonctionnement étant supportés par les membres actifs de celles ci. Ainsi chaque homme de bonne volonté pourrait apaiser ses sentiments d'égoïsme et d'impuissance en versant mensuellement cinq pour cent de son salaire à une association tiers-mondiste.

Si on veut limiter humainement l'immigration à dix pour cent de la population, il est indispensable que les 'pays en voie de développement' progressent. En effet, l'afflux massif d'étrangers dans les sociétés occidentales est dû principalement à l'inégalité intolérable qui règne dans le monde. Une aide efficace et neutre ramènerait certainement le nombre d'immigrants à une valeur acceptable. Il y a suffisamment de sociétés pauvres mais démocratiques et dont la population est stable pour que les arguments contraires à une aide massive au tiers monde ne soient plus valables. Ces pays deviendraient des exemples de réussite pour les autres et donneraient plus d'énergie à la solidarité mondiale que les mots liberté, égalité fraternité que l'homme blanc a traduit dans toutes les langues, comme pour s'octroyer le monopole du Bien.

Dans ce domaine, les Européens ont devant eux une belle possibilité de lever le tabou qui pèse sur le nom de Marshall puisque ce plan similaire fut mis en place après le désastre de la seconde guerre mondiale. Leurs stocks de nourriture sont-ils proportionnels à leur mauvaise conscience et leurs critiques concernant l'économie des pays d'Europe de l'Est qui n'ont pas bénéficié du même avantage égales à leur mauvaise foi ?

Mais en plus de l'action politique d'un gouvernement, la réussite d'un tel projet dépend de chacun d'entre nous, dans sa vie de tous les jours par ses attitude et ses actes vis à vis des étrangers et des pays en voie de développement. La lutte contre le racisme qui est latent en période de crise ne doit pas se transformer en antiracisme car il serait bien difficile de convaincre les noirs qu'ils sont blancs, mais plutôt en reconnaissance des autres couleurs de peau à égalité avec la sienne. Les enfants, qui font parfois rougir leurs parents par des réflexions du type 'regarde le monsieur, il est tout noir' en montrant quelqu'un du doigt sont peut être l'espoir d'une société sans préjugés raciaux puisqu'ils n'ont aucune gêne à jouer avec leurs petits camarades de couleur. La société de demain sera multiraciale, cela est inévitable, mais c'est de nous tous que dépend le fait qu'elle ait l'aspect d'une mosaïque ou d'une bombe humaine. Il est donc indispensable que nous nous préparions à la civilisation mondiale qui marquera le troisième millénaire. Celle-ci sera faite de tolérance vis à vis de toutes les civilisations du monde ou bien de préjugés et d'inégalité. Tout dépend de la compréhension mutuelle des peuples mais aussi des individus. Quant aux purs Darwinistes qui souvent sont prêts à risquer un cancer de la peau pour être bien bronzés mais qui redoutent que le pedigree de leur descendance soit entaché de sang qui ne soit pas extra blanc, il est temps qu'ils ouvrent les yeux pour se rendre compte que les enfants métisses sont souvent parmi les plus beaux.

RENNES-ERLANGEN Mai 1987

Z.

L'étoile verte.

L'internationalisation des échanges économiques, culturels et humains, et la réunion en blocs de différentes civilisations dans le respect de l'identité de chacun, posent le problème chaque jour grandissant et plus coûteux du moyen de communication. Le jour relativement proche où trois satellites géostationnaires suffiront pour diffuser un programme télévisé en direct dans le monde entier soulève la question politique du choix de la langue de communication, puisque l'énorme difficulté technique de diffuser un programme simultanément dans toutes les langues de la terre n'est pas près d'être résolu. Après le grec ancien et le latin, puis le français, l'anglais est largement passé à la première place des langues dans le vingtième siècle.

Les raisons sont principalement au XIXème siècle, la zone de la livre sterling dans le cadre du libre échange qui incluait le Commonwealth, du fait de la suprématie économique anglaise après sa révolution industrielle, et les qualités pédagogiques des enseignants de langue anglaise. Puis au XXème siècle, l'hégémonie des Etats Unis d'Amérique grâce à leurs ressources naturelles humaines et matérielles, ainsi que la situation mondiale conflictuelle qui les a relativement épargnés.

Nous vivons donc cette fin de vingtième siècle sous le règne du dollar et de l'anglais, ratifié par les accords de Brettenwood et de Yalta dans une certaine mesure. Mais si le dollar tremble sur ses fondements face aux monnaies japonaise et européennes du fait de la concurrence économique et des abus du grand frère américain sur l'avantage que lui procure l'utilisation de sa monnaie comme référence mondiale, la langue anglaise est loin de présenter les caractéristiques nécessaires à son acceptation par tous les peuples comme langue internationale.

En effet, outre les problèmes de prononciation, grammaire et irrégularités ou idiomatismes qu'elle présente, elle n'a pas d'unité réelle puisqu'on peut la diviser en trois entités:

- Le british constitue sa base historique et en partie culturelle. On y retrouve les réminiscences de son évolution historique qui la rendent plus difficile car irrégulière mais aussi riche de toute la culture britannique.

- L'américain, s'il est encore assez proche du british s'éloigne peu à peu de celui-ci par la simplification de son orthographe, une prononciation différente et un fonctionnement beaucoup plus basé sur des expressions toutes faites. Ceci est dû à la nécessité qu'ont eu les immigrants de langue maternelle différente d'apprendre l'anglais rapidement pour pouvoir s'intégrer dans la société américaine, et la volonté du peuple des Etats Unis d'Amérique d'acquérir une identité propre. Sa richesse culturelle évolue, la civilisation américaine remplaçant celle des anglais dans cette langue au fur et à mesure que les Etats Unis vieillissent. Certains spécialistes affirment que l'américain et l'anglais seront deux langues différentes dans cinquante ans.
- L'anglais international est largement inspiré de l'américain puisqu'il suit le rayonnement économique et culturel des Etats Unis d'Amérique. Mais tandis que sa diffusion mondiale s'intensifie, cette langue dépotoir n'a plus qu'un rapport lointain avec celle dont elle porte le nom.

Il est frappant de constater que les supporters de l'anglais comme langue internationale sont souvent ceux qui ne le parlent pas, peut être parce qu'il est plus facile de parler culture lorsque celle-ci se limite à pouvoir dire 'passe moi le sel' dans la langue de Dickens... Quant aux scientifiques qui sont les plus demandeurs d'une langue de communication pour construire ensemble leur tour de Babel, il y a des silences qui en disent long sur l'incompréhension, après certains exposés où la substance se cache derrière une couche épaisse d'accent et d'anglais approximatif. Est-ce de l'hypocrisie ou de la politesse ? Et pour ceux qui maîtrisent correctement l'anglais, ils se retrouvent souvent dans la situation de brandir leur drapeau pour prouver leur amitié. Car si le Français est chargé de colonialisme en Afrique du nord, l'allemand dans les régions visitées par certains touristes pendant le troisième Reich, le russe en Europe de l'Est et en Afghanistan, le chinois au Tibet pour ne citer que quelques exemples, l'anglais supporte le triste privilège de symboliser la continuité de deux siècles d'impérialisme partagés par l'Angleterre et les Etats Unis d'Amérique. Alors, l'anglais est-il forcément la meilleure langue internationale ?

Le renouveau de l'espace francophone, l'enseignement généralisé du russe en U.R.S.S., l'affirmation de l'arabe en Afrique du Nord, l'espagnol qui prend la place qu'il mérite dans l'Europe moderne et envahit les U.S.A. du surplus des ghettos d'Amérique

centrale, le japonais qui bénéficie de l'intérêt du monde économique, et le chinois qui est la langue maternelle d'un homme sur quatre dans le monde sont autant d'indices qui présagent une formidable bataille linguistique pour le troisième millénaire. Car tous ceux qui négocient avec d'autres nations, notamment avec les anglophones se rendent compte du poids déterminant que constitue la facilité de s'exprimer dans sa langue. Plus qu'une langue internationale, la terre a besoin d'une langue mondiale. Celle-ci doit concentrer les qualités de facilité d'apprentissage et de prononciation, et de neutralité.

L'espéranto qui a fêté en 1987 son siècle d'existence a prouvé qu'une langue de communication simple pouvait survivre aux tracasseries de tous les régimes totalitaires qui voyaient en lui un adversaire dans leurs luttes pour l'inégalité. Sa richesse par sa faculté d'adaptation aux différentes formes de pensée, sa facilité par sa régularité, sa stabilité grâce à son académie et sa vivacité par les congrès espérantistes réguliers dans le monde entier ont montré qu'elle était la plus apte à remplir le rôle de communication et de référence dans les domaines scientifiques, législatifs, voire culturels. Mais au delà de ces grandes idées générales, quel sentiment de liberté pour un européen qui après quelques heures de travail commence à lire dans le texte des écrits du monde entier! Quelle surprise, lorsque dans une réunion avec des chinois, il aperçoit une étoile verte au revers d'un veston aux yeux bridés et entame par quelques mots timides une conversation avec cet asiatique et se rend compte que dépassant la barrière linguistique, il parle directement avec une personne sans utiliser les longues années d'études d'une langue culturelle intermédiaire qui risque de déformer sa pensée. Car l'espéranto, qui s'apprend sept à dix fois plus vite que l'Anglais, est une langue de communication qui a en plus toutes les qualités de symbolisation d'une langue culturelle. Les scientifiques qui travaillent sur l'intelligence artificielle s'intéressent de plus en plus à celle-ci car elle est un apport déterminant dans ce domaine. Dialogue homme-machine, traduction assistée par ordinateur sont quelques exemples de thèmes de recherche où les principales difficultés peuvent être surmontées grâce à l'Espéranto.

Si le XIXe siècle fut celui de la force et le XXe celui de la communication et de l'information, le XXIe siècle sera certainement celui de l'intelligence par les progrès fantastiques liés à la réalisation de machines travaillant sur la logique. Le rêve

anthropomorphique de l'homme sera partiellement réalisé et conduira à l'élaboration d'outils offrant une alternative à l'esclavage et l'exploitation de l'homme par l'homme, si on arrive à faire face aux problèmes sans cesse grandissants de l'énergie et des matières premières. Paradoxalement, si la recherche de pointe se développe plus facilement grâce à la modélisation d'une intelligence dans une langue riche et régulière, l'Espéranto sera peut être le moyen efficace pour aider le milliard d'analphabètes qui attend l'an 2000... La coïncidence des planisphères de la malnutrition, de la santé déficiente et de l'analphabétisme permet d'espérer qu'une volonté politique mondiale d'enseignement de l'Espéranto améliorera l'existence de tous les exclus de la civilisation du bien être. L'adjonction de l'Espéranto aux forces qui luttent pour les droits de l'Homme dans le monde accélérerait peut-être la concrétisation de l'idéal commun des peuples de la terre. La volonté politique des gouvernements alliée à l'action des organisations non gouvernementales pourrait en l'espace de quelques années faire progresser les volets de l'alimentation, la santé et l'éducation, bases essentielles du développement. L'Europe nouvelle aura peut être l'occasion d'expérimenter cette forme de solidarité humaine puisque sa construction la soumet à d'énormes problèmes linguistiques qui grèvent son budget et ralentissent son aboutissement par l'incompréhension entre les espaces culturels. La mise en oeuvre d'une université européenne en Espéranto et l'apprentissage généralisé de cette langue dès l'école primaire seraient un pas déterminant vers l'homogénéisation européenne. Cela n'entraverait pas l'apprentissage des langues vivantes qui répond au besoin d'ouverture vers les autres cultures, mais irait de pair avec la défense des minorités culturelles et linguistiques pour conserver l'héritage de plusieurs millénaires de civilisation. L'Espéranto est déjà assez répandu dans le bloc socialiste et la Chine est le premier éditeur dans cette langue. Ces faits ne balayent-ils pas les arguments contraires à une langue d'origine européenne qui a déjà su convaincre l'orient ?

Mais que l'on se rassure, si l'Espéranto devient la langue de référence mondiale, l'humanité ne sera pas condamnée à l'espoir, et n'évitera pas forcément la guerre qui est l'aboutissement logique du jeu des grands de ce monde qui s'amusent à 'tu me la montre ?', j'en ai une plus grosse que toi, d'armée. L'idée que l'arme absolue serait le moyen d'atteindre la paix mondiale est bien naïve, car comment croire que le prochain cyclothymique à tendance dépressive au pouvoir, qui déclarerait la guerre totale à ses

voisins ou à l'humanité, reculerait devant le sacrifice suprême lors d'une phase suicidaire? L'Espéranto n'est qu'une composante du mondialisme qui caractérise l'entrée dans le nouveau millénaire. Elle doit s'accompagner d'une profonde réflexion sur le système politique mondial de demain et les moyens d'éviter la domination de la terre par un despote. Car quels voisins pourraient venir délivrer le peuple de la terre si celui-ci était sous la botte d'un dictateur soutenu par une organisation politique toute puissante?

La vision mondiale des problèmes qui est inévitable doit éviter les excès auxquels mène une trop grande concentration des pouvoirs. Quelle distribution des attributions entre région, nation, continent et gouvernement mondial? Quels remparts édifier pour préserver les principes fondamentaux des droits de l'homme? Quelle réglementation pour éviter les catastrophes écologiques qui nous menacent? Les réponses à ces questions ne peuvent se faire que de façon collective, dans un système démocratique cohérent, mais aussi dans l'élévation de la conscience individuelle que suppose la grande idée du mondialisme. Mais si la pensée dans ces domaines doit être guidée par la sagesse des différentes civilisations du globe, sa communication et la synthèse globale doivent utiliser une langue neutre qui préserve la valeur de chacune des composantes de la réflexion commune. La verda stelo peut être cette langue puisque sa couleur complète le jaune dont les étoiles sont le symbole des idoles et des parias. Elle est donc la plus à même d'exprimer le seul slogan commun à tout Homme croyant en l'avenir : « homoj de chiuj landoj, unuighu ! »

Rennes-Tamanrasset Avril 1988 Z.

5.2 ... à l'action,...

Armé de ces bonnes intentions et encouragé par les déclarations des sociologues et politiques de tous poils qui dessinaient la nouvelle société comme étant celle de la flexibilité de l'individu afin de s'adapter à l'évolution du mode de vie induite par les nouveaux moyens de production et la naissance de la société du loisir, j'essayais de mettre en pratique les principes d'ouverture vers les autres et la poursuite d'expériences de vie dans une sorte de recherche personnelle de ce que sera le monde de demain.

Après un virage professionnel qui m'amena de la kinésithérapie à l'informatique en passant par les langues vivantes, engagé dans la vie associative et en quête d'expériences nouvelles, j'entrepris donc de mener de front une carrière professionnelle, un parcours universitaire et une vie extra professionnelle qui m'apporterait la mise en pratique nécessaire des idées que je défendais.

Je m'engageais donc dans des causes humanitaires en faisant une « saison » aux restos du cœur et une mission humanitaire au Liban. A mon retour, j'écrivis un bilan de mon expérience que je livre au lecteur.

A la recherche des civilisations aztèques.

Lorsque remué par les multiples appels vibrants on décide de faire plus que le chèque de la bonne conscience devant la photo d'un enfant désespéré, on découvre les coulisses de l'immense spectacle psycho-socio-politico-patho humanitaire. On pourrait penser lorsque l'on a une compétence qui permettrait d'aider concrètement des populations défavorisées, qu'il suffit d'offrir ses services bénévoles à une association 'tiers-mondiste' pour partir en mission sur le terrain.

Une chance se présente de prendre une année sabbatique pour réaliser ce rêve moderne d'agir pour la solidarité humaine. Mais déjà les premiers coups de téléphone donnent le ton lorsque les standardistes, après l'amabilité du numéro de compte bancaire se renfrognent dès que l'on offre ses services. Les réponses évasives sur

l'activité de l'association, l'absence d'interlocuteur et le mutisme sur les autres associations où l'on peut s'adresser, soit par ignorance, soit par la concurrence mesquine entre organisations caritatives que l'on découvre peu à peu, tout cela, ajouté à la suspicion prétentieuse de certains représentants des ordres de la croix populaire sans frontière, atténue l'élan naturel de la bonne volonté spontanée. La brochure encyclopédique du ministère de la coopération permet lorsque l'on ne s'y noie pas de différencier les organismes gouvernementaux des organisations non gouvernementales et procure des adresses qui ne débouchent souvent sur aucune autre de demande que de l'argent.

Trois mois sont déjà passés. La boîte à lettres se remplit chaque jour un peu plus des prospectus de vente par correspondance de la charité. On ne peut s'empêcher de penser qu'outre la participation à la destruction des forêts transformées en papier, ces dépenses ajoutées au coût des publicités télévisées et au téléphone dépensé par les candidats au bénévolat, font que l'humanitaire est une affaire qui 'tourne' bien pour les prestataires de services mais qu'il doit rester peu de moyens pour les populations visées. Les organisations internationales de Nations Unies ou de la Croix Rouge sont laissées de côté après une promenade de quelques dizaines de minutes dans leur standard lointain après lesquelles on tombe, si on a de la chance, sur un fonctionnaire coûteux qui n'accepte que les candidatures écrites. Lorsqu'une réponse est faite à la lettre, elle est négative, puisqu'il semble que ces dinosaures ne sachent pas utiliser le bénévolat. Après cette charité grassement payée, on découvre le semi-professionnalisme des associations qui offrent un SMIC aux 'bénévoles'. On y rencontre, lors des réunions d'information et de recrutement certains médecins spécialistes adulés qui, se sentant indispensables, font les intéressants en expliquant qu'ils ne peuvent pas partir à moins de vingt mille Francs par mois car 'vous comprenez, j'ai de grosses charges financières sur le dos!' On pleurerait, si l'on ne découvrait à chaque bulletin d'information des gens plus malheureux qu'eux. Mais ceci n'est il pas une évolution normale du semi-bénévolat où les niveaux sociaux sont reproduits au rabais? Ces associations largement médiatisées ne se privent d'ailleurs pas d'utiliser l'argent du public pour s'offrir de superbes locaux où leurs permanents peuvent jouir du confort de l'humanitaire.

C'est dans ces mêmes locaux que la bonne volonté débarque. Elle doit faire un trajet spécial dans la capitale lorsqu'elle vient de 'province', les antennes n'ayant aucun pouvoir décisionnaire. Et l'on se retrouve, après avoir payé sa cotisation, devant une personne souvent ignorante de la compétence proposée, trônant derrière un bureau semi-ministre dont un des pieds seul correspond à plusieurs dons des smicards qui se privent pour aider leurs Frères du tiers monde... L'entretien se termine par un « *votre fiche est enregistrée sur l'ordinateur, elle sortira peut-être un jour, mais vous savez, vous êtes très nombreux à vouloir partir...* » Et lorsque l'on rétorque que ce ne sont pas les besoins qui manquent dans le monde, on s'entend dire, « *mais nous ne voulons pas trop grossir* ». On s'apprête à lui conseiller un régime amaigrissant quand on comprend qu'elle parle de cette association qui engrange le maximum de dons privés grâce à des publicités qui montrent un médecin jouer le mal de l'air pour draguer l'hôtesse.

Six mois sont passés, après plusieurs entretiens où l'on ne sait pas s'il faut jouer les désespérés, les aventuriers, montrer la bonne couleur politique ou tenter de charmer son interlocuteur, tant la décision semble subjective. On commence à se dire que l'on aurait mieux fait d'utiliser cette année à autre chose. Les parents et amis commencent à regarder le missionnaire avec compassion, voire ironie et les premières réactions enthousiastes ont fait place aux 'laisse tomber!...'. Le budget est lourdement grevé par les dépenses de téléphone, courriers et voyages. La résistance nerveuse diminue à chaque entretien où l'on entre comme bénévole potentiel avant de se retrouver demandeur d'emploi et de sortir artiste après le 'laissez votre adresse...'.

Et puis un jour après avoir passé l'incrédulité première, une lueur d'espoir s'allume, on est reconvoqué! Après un deuxième entretien positif, ça y est, on part! Le briefing commence et on en est aux préparatifs. On avance un peu plus dans la société humanitaire pour rencontrer en toute discrétion des gens qui gravitent autour de certaines missions et dont on ne sait s'ils font parti des services secrets ou d'informateurs du camp opposé, tant leur identité et leur activité semblent protégées. Mais après tout, ce n'est peut-être qu'un jeu, à moins que cela ne fasse partie de la méfiance paranoïaque d'une partie des militants. On assiste à l'interrogatoire de

personnes arrivant de mission qui parfois se limitent à réciter le dernier article d'un quotidien sur la région d'où ils reviennent, laissant ainsi entrevoir les difficultés d'action sur le terrain. Des détails cocasses émaillent la fin de la préparation. Se doute-t-on que pour certaines missions, il est indispensable de se munir d'une tenue de soirée pour participer aux fêtes somptueuses des Ambassades de France? Tout est prêt, on rentre chez soi, le billet d'avion dans la poche et le passeport tamponné, pour préparer la famille. On boucle les bagages et se concentre sur la mission à accomplir. Deux jours avant le départ, patatraque, tout s'effondre, on ne part plus, sans savoir si c'est sa gueule qui n'a pas plu, un problème sur le terrain, un manque de moyens ou une mauvaise organisation de la mission.

Le lendemain, devant sa glace, on cherche en vain dans son regard la lueur d'altruisme qui brillait il y a déjà un an et à laissé place au halètement langue pendante dès l'annonce d'un billet pour n'importe quelle destination. Et l'on se prend à penser que l'on aurait mieux fait de partir avec son sac à dos rencontrer les Indiens d'Amérique, pour soi-même au lieu de chercher à aider les autres. L'année sabbatique se termine sur un échec et il ne reste plus de cette expérience qu'un passeport interdit dans une grande partie du monde, quelques surnoms dans les bars comme 'Père Thérèse, El Salvador ou Yasser', plus quelques messages du type 'Nicaragua wants you' sur le répondeur téléphonique.

Un dernier tuyau, le dernier coup de téléphone, avec au coeur la furieuse envie de 'leur' dire merde, et ô surprise, la personne rentre de mission et cherche quelqu'un d'urgence! Entretien positif, briefing et départ dans quelques jours. Une mission intéressante avec une association de vrai bénévolat, quelle chance! L'année sabbatique peut se prolonger et après les contretemps dus à la situation sur le terrain, voici le grand frisson du décollage et le flip de l'atterrissage dans l'inconnu. Mais dès ce passage qui transforme les quelques élus en représentants de l'altruisme moderne, on s'aperçoit que la réalité est bien loin du rêve. Les premières taxes et bakchichs pour le transit, et on est dans l'ambiance. Certes, l'accueil est chaleureux, les motivations des volontaires sur le terrain s'unissent pour former le fleuve parfois tumultueux de la générosité, serpentant entre des montagnes d'incrédulité et d'intérêts, dans les canaux de la diplomatie vigilante. Mais au cours des discussions entre les bleus et les anciens, le mot concurrence entre associations n'a-t-il pas été prononcé, surtout pour les endroits

médiatisés où il faut être présent pour être dans le coup? Que penser de ceux qui affirment que les 'bénévoles' payés travaillent plus et mieux que les autres? N'a-t-on pas parlé de missions touristiques déguisées en humanitaire bidon? Et ce bateau d'aide médicale dont on suppose qu'il a été envoyé pour atténuer les prises de positions hâtives et excessives d'un gouvernement? Est-ce la première fois qu'une mission humanitaire fait plus de victimes par son influence sur une situation explosive que de résultats coûteux et dérisoires qui ont confirmé la partialité d'une politique? Pas étonnant qu'après le vaisseau studio pirato espion, le coup de l'avion de la vie n'ait pas marché... Une organisation a-t-elle le droit de jouer sur les deux tableaux public et politique pour entraîner dans son sillage les associations pures? La perversion capitaliste des grands organismes qui drainent à coup de publicité les dons privés fait la vie dure aux plus petites associations qui sont de plus en plus tributaires de subventions et perdent ainsi leur indépendance. L'action humanitaire doit elle se limiter à quelques coups médiatiques? A la place des centres médicaux de pointe qui servent de vitrine à l'argent dilapidé, n'est-il pas plus urgent de faire des actions de base plus réalistes et plus honnêtes que ces paris dont les chiffres sont gonflés par les énormes charges d'une administration d'entreprise?

Dans l'avion du retour, on fait le bilan de la mission et l'on mesure toute l'humilité de l'action humanitaire. Mais à peine arrivé, les questions du public montrent qu'il s'intéresse plus au dossier qu'à l'action menée, comme s'il cherchait à restituer les trois sens manquant à la tartine d'horreur quotidienne qu'il absorbe pour se créer un bien-être relatif. Après l'expérience des tentatives de récupération sur le terrain par les responsables locaux, l'emphase politique sur l'humanitaire donne à ses militants l'impression d'être la goutte d'huile qui contribue à faire marcher le mécanisme de l'injustice et de l'inégalité. Et devant le sentiment d'impuissance à faire changer cette situation, on se dit qu'on devrait les laisser se démerder entre eux et ne plus servir d'alibi à l'impérialisme des sociétés occidentales. Pourtant une telle attitude ramène celui qui l'adopte à la passivité consentante d'une population soumise à ses intérêts égoïstes défendus par ses dirigeants à coups d'injustice politique.

Alors, quelles solutions proposer pour améliorer l'efficacité des actions humanitaires? L'explosion de l'humanitaire et les risques de récupération politique rendent indispensable la création d'une structure associative formée de représentants

des diverses organisations afin de contrôler la bonne utilisation des dons du public. Elle pourrait labéliser les associations humanitaires et collecter les dons privés de ceux qui donnent sans chercher à connaître l'envers du décor. Ils seraient ainsi assurés que leur argent parvient à ceux qu'ils désirent aider. Un service de gestion des offres et demandes relayé par la télématique améliorerait l'efficacité du bénévolat en facilitant les contacts entre bénévoles potentiels et associations. La reconnaissance des missions humanitaires comme Travaux d'Utilité Collective mettrait les bénévoles ainsi que associations humanitaires sur un pied d'égalité. Cette mesure ne serait pas plus coûteuse puisque l'argent donné sous cette forme remplacerait certaines subventions qui remettent en cause l'indépendance des organismes humanitaires. Ainsi, chacun pourrait aider les autres en percevant une indemnité pour faire face aux frais permanents qui empêchent les personnes sans ressources annexes de partir. Le public de toute origine pourrait ainsi faire une année humanitaire, qu'il soit de profession médicale ou autre, et les chômeurs trouveraient une activité enrichissante par les voyages et le contact avec d'autres populations au lieu de s'enfermer dans le corridor oisif de la délinquance. Ce serait peut-être la fin de l'aide humanitaire bourgeoise... L'édition d'ouvrages adaptés à l'enseignement dans le tiers monde, traduits dans les principales langues et en Espéranto, aiderait considérablement les professeurs improvisés qui rencontrent souvent de graves difficultés à réaliser leur tâche. Cette diffusion de la connaissance par l'écrit et les images des futures télévisions par satellite permettrait d'améliorer la condition des exclus.

La solidarité internationale qui paraît si évidente à l'intérieur des blocs politiques, est le seul espoir d'un futur pacifique. Elle doit mettre en oeuvre des possibilités d'acheminement, de stockage et de distribution adaptés aux régions de la planète. La répartition équilibrée des richesses est la seule garantie pour tous. Car combien de catastrophes nucléaires, chimiques ou climatiques suffiraient pour anéantir un continent? Qui peut être sûr que les riches d'aujourd'hui ne seront pas les pauvres de demain? La meilleure solution au problème de l'aide à l'Humanité est certainement la prise de conscience par les individus et leur engagement personnel dans la voie qui mène aux autres. Mais comment éviter le découragement pour le missionnaire qui quelques mois après être rentré dans le rang se retrouve bouffé par le quotidien et influencé par une information subjective? Peut-être en se disant que le filet de la

solidarité collective est porté par la somme des efforts individuels et ponctuels d'une population. Mais que la charge est lourde sur les épaules des quelques privilégiés réussissant à sortir un moment du système économique de l'égoïsme! L'efficacité sera peut-être atteinte lorsque l'altruisme ne rimerait plus avec l'héroïsme. La voie est collective par les moyens existant de faire quelque chose de concret pour les autres, et individuelle par chaque motivation de trouver des solutions et de participer. Et le bilan d'une mission humanitaire, outre la riche expérience du travail dans un groupe uni par le même idéal de solidarité, c'est pour le kinésithérapeute qui n'imaginait que pouvoir faire le massage libérateur d'un torticolis à un soldat sur un champ de bataille, après la découverte de l'immensité des besoins de tous ordres dans certaines régions du monde, la maigre satisfaction d'avoir apporté son grain de sable à une pierre de l'édifice ambitieux de l'Aide Médicale Internationale.

Damgan Août 1989.

À mon retour une opportunité s'offrit pour faire une thèse en informatique. J'ai donc travaillé comme enseignant chercheur pendant cinq ans et suis parti faire un post-doctorat dans une université chinoise pendant un an. À mon retour, le chômage m'attendait avec le jugement de mes anciens collègues qui me qualifiaient d'instable et peu fiable.

Alors que vingt ans auparavant, les médecins qui enseignaient à l'école de kinésithérapie construisaient dans leurs domaines réservés l'incompétence de leurs étudiants, marquant ainsi les différences hiérarchiques dans l'équipe médicale, les scientifiques me reprochaient un côté « touche à tout » malgré l'aboutissement de mes études de kinésithérapie, de langues et mon doctorat en informatique, reniant ainsi quinze ans de travail acharné d'un informaticien qui avait commencé comme autodidacte. Certains profitèrent même de ma mise à l'écart du monde de la recherche pour s'approprier mon travail.

Dans le domaine de la coopération internationale, mes expériences dans des universités allemandes, polonaises et chinoises ne m'apportèrent aucune ouverture, de même, mes séjours prolongés dans le monde arabe et chinois et mes connaissances

dans plusieurs langues vivantes ne me furent d'aucun secours, puisque mes quarante ans passés me déclassaient par rapport aux jeunes diplômés aux dents longues.

Cependant cette période m'a permis de côtoyer le monde l'exclusion et de mesurer le fossé sans cesse grandissant entre ceux qui font partie du système social en place et les autres. Les recettes glanées au cours de discussions pendant lesquelles mes interlocuteurs me donnaient des leçons de réussite, ressemblaient à de l'hypocrisie où la langue de bois s'harmonise avec les mesquineries quotidiennes pour se fondre dans la « norme » sociale. Certains fonctionnaires m'enseignaient qu'il faut d'abord être titulaire, pour que l'inamovibilité de la fonction donne la liberté de ne rien faire et le monde libéral prônait la loi du plus fort. Mais comment adhérer à ce mode de pensée pour celui qui a fait vœu de sincérité ?

Après deux ans d'inactivité, je me résolus à faire le tour du monde qui me tenait à cœur. Pendant cette expérience, j'ai retrouvé le contact avec l' « humanité » grâce à la position privilégiée que me procurait le statut d'étranger. A mon retour les paroles d'un de mes amis, lors de mes difficultés de réinsertion après mon séjour en Chine, me revinrent: « ils ne peuvent pas te comprendre, tu as trop voyagé, tu ne penses pas comme eux ». Je me retrouvais donc dans la même situation, mais avec une expérience de plus à mon actif et des réponses à certaines questions.

5.3 ... puis à la réflexion

Dans mes rencontres avec d'autres peuples, j'ai toujours désiré être des leurs. J'ai voulu être allemand, arabe et chinois lors de mes séjours et lors de mes voyages j'ai défendu une ressemblance fondamentale entre les êtres humains sans toutefois parvenir à cette reconnaissance. A chacun de mes retours en France, j'étais imprégné d'une autre culture qui m'éloignait de la pensée de mes compatriotes. Ainsi, au lieu d'abolir des différences, j'en créais de nouvelles avec ma société d'origine. Ma place s'est donc réduite à l'endroit de la rupture entre les cultures.

La théorie de la médiation est venue fort à propos apporter son modèle pour analyser cette expérience. En effet, la théorie de la Personne répond tout à fait aux

questions posées puisque par le fossé que les individus creusent entre eux pour se différencier les uns des autres est un élément fondateur des relations humaines. Ceux qui cherchent à abolir les injustices nées des tendances dominatrices des personnes ou des sociétés se font au mieux qualifier d'idéalistes, la tendance actuelle étant plutôt de les traiter en psychopathes. Quant au plan axiologique, la théorie de la norme définit la relation entre le prix et le titre, la valeur de ce dernier n'étant qu'en rapport avec le premier. Il est vrai que les expériences les plus enrichissantes furent les plus difficiles à mener à bien. Cependant, en plus du prix à payer pour réaliser ces expériences, se sont ajoutées les tracasseries de ceux qui avant mon départ et après mon arrivée se sont ingénié à me mettre les bâtons dans les roues. Ces difficultés ont souvent dépassé les efforts déployés pour la réalisation des projets sur le terrain... « *nul n'est prophète en son pays* ». Mais en analysant les réactions des interlocuteurs devant l'impropriété du signe et l'arbitraire de la personne, la théorie de la médiation révèle beaucoup sur les fondements axiologiques de ceux-ci.

Alors peut être le modèle de la médiation a-t-il un caractère général puisqu'il prend l'homme dans sa globalité pour le déconstruire sur des plans rationnels dont on peut apprécier la validité cliniquement, mais pour déconstruire des expériences de vie. Ce modèle n'impose pas sa vision de l'homme, il n'est qu'un outil permettant d'analyser l'homme. A cet égard, on peut retrouver de nombreuses similarités dans son approche basée sur l'abstraction, c'est à dire le vide, avec le Bouddhisme. Cela ne peut qu'ajouter à sa validité puisqu'il n'entre pas en conflit avec les fondements philosophiques et religieux de l'humanité.

5.4 Conclusion

Après s'être forgé un mode de vie en relation avec des idées remplies de bonnes intentions sur ce que devrait être la place de l'homme dans la société, et largement empruntées aux discours visionnaires de ceux qui s'adonnent à la prospective, la mise en oeuvre concrète est souvent décevante puisqu'elle doit se confronter à l'altérité, c'est à dire à la résistance des autres dans la société, mais aussi à

l'impropriété du signe qui entraîne que ce qui est dit n'est pas ce qui est entendu, et enfin au fait que les notions de bien et de mal diffèrent selon les individus.

Si l'on en croit le modèle de la médiation, il est impossible à l'homme de définir collectivement le même fondement absolu qui mettrait tout le monde d'accord sur une réalité partagée. L'universel est donc inaccessible et tous les mouvements basés sur ce principe sont voués à l'échec.

Cela signifie-t-il que les droits de l'homme ne sont pas de ce monde? La réponse de l'auteur est qu'ils ne sont pas universels puisque chaque culture définit ses propres droits de l'individu dans la société. Chaque individu ayant sa propre vision du monde, cette idée est soumise au même problème que la langue et ne peut donc qu'être un compromis sans cesse remis en cause. Quant aux droits de l'homme de l'auteur, ils n'ont pour seule valeur que le témoignage de la mise en application de ses élucubrations. La vie s'est chargée d'éprouver les idées exprimées par des expériences vécues des deux côtés de plusieurs barrières que la société construit et ce qui reste de ses droits de l'homme, c'est ce qui a survécu à l'expérience et a donné naissance après la réflexion à une autre construction de la réalité. Cette même réalité qui a pris l'auteur à la lettre puisqu'elle lui a donné en ce début de millénaire une petite Anne, métissée sino-bretonne, à qui ce mémoire est dédié.

6. CONCLUSION

Le choix d'un sujet de mémoire n'est pas fait au hasard, et celui-ci correspond à un centre d'intérêt de l'auteur. Ce travail a eu pour but d'analyser la validité de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, mais au delà l'idée d'universel et sa non existence au sens de la théorie de la médiation. Ce constat a amené à définir les caractéristiques qui permettent à un mouvement ou à une idée d'être le plus possible généralisable, ce qui nous a porté à aborder l'idée d'abstraction et de vide. Cette même notion présente dans le Bouddhisme qui présente de nombreux points communs avec l'idée de « réalité » dans la théorie de la médiation. Il serait intéressant d'analyser les relations que pourraient avoir la théorie de médiation et le Bouddhisme puisque cela permettrait d'articuler ces deux sujets et peut être d'enrichir le modèle de la médiation. Une approche similaire peut être faite entre le Bouddhisme et l'Islam, puisque l'état suprême de l'homme sur terre est celui d'illuminé que l'on appelle Rimpoché (homme précieux) dans le Bouddhisme et Soufi (esprit pur) dans l'Islam. Si l'on considère que l'Islam est fondé sur un message divin délivré par la surnature et que le Bouddhisme est le fruit d'un travail d'élévation de l'homme sur lui même, ces deux voies se rejoignent dans l'état d'illumination. Un pont construit entre la théorie de la médiation et le Bouddhisme permettrait donc d'articuler les sciences humaines et le Bouddhisme afin

de trouver une continuité entre la nature et la surnature qui mettrait l'homme à sa place sur terre... au moins pour un temps. Car les choses sont provisoires dans ce bas monde et les grandes idées doivent être constamment réinventées. Droits de l'homme, démocratie, langue internationale, aide humanitaire, que de grands mots pour un si petit résultat face aux maux des opprimés. Ils sont faits de langue de bois pour les cœurs de pierre mais représentent un pôle fédérateur d'énergies positives pour les êtres animés d'amour du prochain et de compassion, comme nous l'enseignent les religions. Il faut bien avoir des idéaux si l'on veut suivre une voie commune, même si l'on sait qu'ils ne seront jamais atteints.

Pour l'auteur de ce mémoire, les différentes expériences humaines auxquelles l'on a amenés ces « cause perdues d'avance » lui ont tant apporté qu'il continue à croire en ses idéaux. Le tout c'est de persister et d'accepter de payer le prix de ses expériences. Paradoxalement, le coût financier n'est pas si important puisque l'on peut étudier longtemps à peu de frais en France et l'on peut voyager dans la plupart des pays de monde pour cent Francs par jour si l'on accepte des conditions de vie parfois spartiates. Le principal problème vient de la réinsertion sociale. Dans ce domaine, ce n'est pas tant l'organisation sociale du travail qui est en cause mais plutôt le dogmatisme des administrateurs des institutions et parfois leur manque de bienveillance envers les modes de vie qui ne coïncident pas avec leur « norme »... sociale.

7. ANNEXES

7.1 Déclaration de 1789

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen 26 août 1789

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

Article premier - Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 - Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article 3 - Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4 - La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5 - La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6 - La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ces yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7 - Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

Article 8 - La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9 - Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10 - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11 - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 12 - La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

Article 13 - Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14 - Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15 - La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16 - Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Article 17 - La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

7.2 The Bill of Rights

THE BILL OF RIGHTS Amendments 1-10 of the Constitution

The Conventions of a number of the States having, at the time of adopting the Constitution, expressed a desire, in order to prevent misconstruction or abuse of its powers, that further declaratory and restrictive clauses should be added, and as extending the ground of public confidence in the Government will best insure the beneficent ends of its institution;

Resolved, by the Senate and House of Representatives of the United States of America, in Congress assembled, two-thirds of both Houses concurring, that the following articles be proposed to the Legislatures of the several States, as amendments to the Constitution of the United States; all or any of which articles, when ratified by three-fourths of the said Legislatures, to be valid to all intents and purposes as part of the said Constitution, namely:

Amendment I

Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof; or abridging the freedom of speech, or of the press; or the right of the people peaceably to assemble, and to petition the government for a redress of grievances.

Amendment II

A well regulated militia, being necessary to the security of a free state, the right of the people to keep and bear arms, shall not be infringed.

Amendment III

No soldier shall, in time of peace be quartered in any house, without the consent of the owner, nor in time of war, but in a manner to be prescribed by law.

Amendment IV

The right of the people to be secure in their persons, houses, papers, and effects, against unreasonable searches and seizures, shall not be violated, and no warrants shall issue, but upon probable cause, supported by oath or affirmation, and particularly describing the place to be searched, and the persons or things to be seized.

Amendment V

No person shall be held to answer for a capital, or otherwise infamous crime, unless on a presentment or indictment of a grand jury, except in cases arising in the land or naval forces, or in the militia, when in actual service in time of war or public danger; nor shall any person be subject for the same offense to be twice put in jeopardy of life or limb; nor shall be compelled in any criminal case to be a witness against himself, nor be deprived of life, liberty, or property, without due process of law; nor shall private property be taken for public use, without just compensation.

Amendment VI

In all criminal prosecutions, the accused shall enjoy the right to a speedy and public trial, by an impartial jury of the state and district wherein the crime shall have been committed, which district shall have been previously ascertained by law, and to be informed of the nature and cause of the accusation; to be confronted with the witnesses against him; to have compulsory process for obtaining witnesses in his favor, and to have the assistance of counsel for his defense.

Amendment VII

In suits at common law, where the value in controversy shall exceed twenty dollars, the right of trial by jury shall be preserved, and no fact tried by a jury, shall be otherwise reexamined in any court of the United States, than according to the rules of the common law.

Amendment VIII

Excessive bail shall not be required, nor excessive fines imposed, nor cruel and unusual punishments inflicted.

Amendment IX

The enumeration in the Constitution, of certain rights, shall not be construed to deny or disparage others retained by the people.

Amendment X

The powers not delegated to the United States by the Constitution, nor prohibited by it to the states, are reserved to the states respectively, or to the people.

7.3 Déclaration de 1948

Déclaration universelle des droits de l'homme

Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations,

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

L'Assemblée générale

Proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

- I. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
- II. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

- I. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
- II. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

- I. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
- II. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

- I. Tout individu a droit à une nationalité.
- II. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

- I. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
- II. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
- III. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 17

- I. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
- II. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de

manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

- I. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
- II. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

- I. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
- II. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
- III. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

- I. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

- II. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal
- III. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
- IV. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

- I. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
- II. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

- I. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
- II. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

- III. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

- I. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent
- II. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

- I. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
- II. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
- III. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	QU'EST CE QUE LE MODÈLE DE LA MÉDIATION?.....	5
3.	LES DROITS DE L'HOMME POUR QUEL HOMME ?	16
3.1	Y A-T-IL UN UNIVERSEL?.....	16
3.2	QU'EST-CE QUE L'HOMME ?	17
	<i>L'homme pour le « positivisme »</i>	17
	<i>La Personne dans la théorie de la médiation.....</i>	18
3.3	POURQUOI EST-ON PERSAN ?	20
3.4	LE DROIT EST-IL LÉGAL OU LÉGITIME ?.....	26
3.5	D'OÙ VIENNENT LES DROITS DE L'HOMME ?.....	27
3.6	OÙ VONT LES DROITS DE L'HOMME ?.....	30
3.7	ET DIEU DANS TOUT ÇA ?	32
3.8	CONCLUSION	33
4.	ET LES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ANDOUILLE?	35
4.1	POURQUOI L'HOMME ASPIRE-T-IL À L'UNIVERSEL ?.....	39
4.2	DES UNIVERSAUX PLUS UNIVERSELS QUE D'AUTRES ?.....	41
4.3	CONCLUSION	48
5.	ET MES DROITS DE L'HOMME À MOI ?	50
5.1	DES BONNES INTENTIONS... ..	51
	<i>Entre les loups affamés et la tortue géante.</i>	51
	<i>La mosaïque humaine.....</i>	55
	<i>L'étoile verte.</i>	59
5.2	... À L'ACTION,.....	64
	<i>A la recherche des civilisations aztèques.....</i>	64
5.3	... PUIS À LA RÉFLEXION.....	71
5.4	CONCLUSION	72
6.	CONCLUSION	74
7.	ANNEXES.....	76
7.1	DÉCLARATION DE 1789.....	76
7.2	THE BILL OF RIGHTS.....	79
7.3	DÉCLARATION DE 1948.....	82